Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

LIMBO TO THE PARTY OF THE PARTY

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ID: 040-214002297-20241212-292024-DE

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

ANTE DE

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

<u>Objet :</u> Renouvellement assurances/risques statutaires du personnel

Nombre de Conseillers en exercice : 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents: M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS, Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents: M. Patrick COCHARD-DEGUET(qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD(qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS(qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS(qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le contrat d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel étant arrivé à échéance, il convient de prévoir les modalités du nouveau contrat.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire avec la CNP ASSURANCES un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel du 01.01.2025 au 31.12.2025.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité DECIDE de retenir la proposition de CNP ASSURANCES

*au taux de 6,49%(taux d'assurance) et 0,41%(taux frais de gestion) pour les agents affiliés à la CNRACL,

*au taux de 1,55%(taux d'assurance) et 0,10%(taux frais de gestion) pour les agents affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.

DE CONCLURE avec la CNP ASSURANCES pour une durée d'un an du 01.01.2025 au 31.12.2025. AUTORISE Monsieur le maire à signer ce contrat.

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ Notifié le 13/12/94 Le Maire,
Henri-Jean THE
Transmis au représentant de l'Etat
le 13/12/94

LE MAIRE



DEPARTEMENT
DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-302024-DE

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

<u>Objet</u>: Adhésion au contrat collectif assurance prévoyance/convention de participation proposée par le CDG40

Nombre de Conseillers en exercice : 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents : 6 Procurations : 4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents: M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS, Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents: M. Patrick COCHARD-DEGUET (qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD (qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Le Maire rappelle à l'assemblée :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé.

Ainsi et à l'instar du secteur privé, la participation financière de l'employeur deviendra obligatoire à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2025 pour les garanties prévoyance pour un montant qui ne pourra être inférieur à 7,00 $\mathfrak E$ par mois et par agent ;

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vu confier une nouvelle mission à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire afin de couvrir les risques « prévoyance » au profit de leurs agents.

C'est ainsi que le Centre de Gestion des Landes a lancé une procédure de mise en concurrence mutualisée en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », au profit des collectivités et établissement du Département.

Monsieur le Maire rappelle que la présente assemblée a, après avis du Comité Social Territorial, par délibération n° 03 du 29 janvier 2024, donné mandat au CDG40 afin de participer à cet appel public à concurrence

A l'issue de cette procédure, le CDG40 par délibération en date du 16 juillet 2024 a désigné TERRITORIA MUTUELLE en vue de souscrire une convention de participation pour le risque « Prévoyance » auprès de cette mutuelle à compter du 1er janvier 2025 et pour une durée de six ans.



Les collectivités et établissements publics peuvent donc dé ID:040-214002297-20241212-302024-DE collectif d'assurance prévoyance/convention de participation auprès de Territoria Mutuelle dès le 1er janvier 2025 ou postérieurement, sous conditions, étant à nouveau précisé que les employeurs publics auront l'obligation de participer financièrement au risque prévoyance pour leurs agents à partir du 1er janvier 2025.

Cette adhésion se matérialise par une délibération de l'assemblée délibérante, après consultation du Comité Social Territorial. Le Comité Social Territorial devra également se prononcer pour avis sur le montant de la participation appliqué par la collectivité et décidé par l'assemblée délibérante sur proposition de l'exécutif. En effet c'est l'assemblée délibérante qui doit déterminer le montant de la participation financière à accorder à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par TERRITORIA MUTUELLE en application de l'accord négocié par le CDG40.

Les garanties proposées dans la convention de participation sont les suivantes et sont assises sur le Traitement Brut Indiciaire et le Régime Indemnitaire des agents :

Saranties minimales obligatoires		TERRITORIA MUTUEL
ncapacité de travail		
ersement d'indemnités journalières à compter :		
 du passage à demi-traitement (agents fonctionnaires), du versement d'indemnités journalières versées par la Sécurité sociale et/ou du maintien du revenu par l'Employeur quelle que soit l'ancienneté de l'Assuré 	90% du revenu net	
nvalidité permanente		
l'ersement d'une rente mensuelle en cas de reconnaissance d'état en invalidité à la suite de maladie ou accident d'origine vie privée ou professionnelle (consécutif à un accident de service ou de travail ou de maladie professionnelle) :		
- Agents affiliés à la CNRACL quel que soit le taux d'invalidité	90% du revenu net	2,25%
 Autres agents bénéficiaires d'une invalidité vie privée réduisant d'au moins deux tiers la capacité de travail ou de gain avec un classement en 2ème ou 3ème catégorie, ou bénéficiaires d'un taux d'incapacité permanente supérieur ou égal à 66% en cas de classement en invalidité vie professionnelle 	90% du revenu net	
Décès toutes causes		The state of the s
Versement d'un capital décès, consécutif à accident ou maladie de l'agent assuré, aux bénéficiaires de celui-ci ou à ce dernier en cas de perte totale et irréversible d'autonomie	25% SAB	AND THE REAL PROPERTY.
Garanties complémentaires à adhésion facultative		
Complément incapacité de travail		
Versement d'indemnités journalières pour reconstituer le régime indemnitaire en périodes de plein traitement en cas de placement en congés de maladie ordinaire	Non garanti	
Versement d'Indemnités journalières pour reconstituer le régime indemnitaire en périodes de plein traitement en cas de placement en congés de longue maladie, longue durée et grave maladie	90% du revenu net	
Perte de retraite		0,99%
Versement d'un capital pour compenser la perte de droit à la retraite qui est constatée au cours de la période d'invalidité applicable pour les seuls agents qui sont affiliés à la CNRACL	50% PMSS par année d'invalidité	
Complément décès toutes causes		
Versement d'un capital décès, consécutif à accident ou maladie de l'agent assuré, aux bénéficiaires de celui-ci ou à ce dernier en cas de PTIA	75% SAB	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L827-1 à L827-12

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret nº 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du 29 janvier 2024, donnant mandat au Centre de Gestion des Landes pour lancer au nom et pour le compte de la collectivité une consultation en vue d'établir une convention de participation à adhésion facultative en matière de prévoyance

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

Vu l'avis du comité social territorial en date du 18 novembre conditions contractuelles proposées par la mutuelle désignée par le centre de

ID: 040-214002297-20241212-302024-DE

Landes suite à la consultation lancée et l'adhésion de la collectivité de Pontenx les Forges à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion des Landes et TERRITORIA MUTUELLE ;

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette convention au vu des conditions et garanties proposées,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter les termes de la convention de participation proposée et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion des Landes et TERRITORIA MUTUELLE.

De résilier la convention de participation en cours et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer tout document en découlant

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Article 3 : que les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ Le Maire, Henri-Jean THEBAULT

Notifié le 13/12/24 Transmis au représentant de l'Etat le 13/12/14

LE MAIRE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, de sa notification ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr ...

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

DEPARTEMENT
DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION | ID: 040-214002297-20241212-312024-DE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

Objet : Protection sociale complémentaire/contrat collectif assurance Territoria Mutuelle, montant de la participation au risque prévoyance

Nombre de Conseillers en exercice : 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents: M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS, Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents: M. Patrick COCHARD-DEGUET(qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD(qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS(qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS(qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Le Maire rappelle à l'assemblée :

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 et le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 ont redéfini la participation des employeurs publics au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents fonctionnaires et contractuels de droit public et de droit privé.

Ainsi et à l'instar du secteur privé, la participation financière de l'employeur deviendra obligatoire à compter du ler janvier 2025 pour les garanties prévoyance pour un montant qui ne pourra être inférieur à 7,00 € par mois et par agent ;

Conformément à l'article L. 827-7 du code général de la fonction publique, les centres de gestion se sont vu confier une nouvelle mission à savoir conclure, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, des conventions de participation au titre de la protection sociale complémentaire afin de couvrir les risques « prévoyance » au profit de leurs agents.

C'est ainsi que le Centre de Gestion des Landes a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Prévoyance », au profit des collectivités et établissement du Département.

Monsieur le Maire rappelle que la présente assemblée a, après avis du Comité Social Territorial, a décidé d'adhérer à la convention de participation à adhésion facultative au titre de la garantie prévoyance pour ses agents,

Monsieur le Maire rappelle les garanties proposées ci-dessous par le contrat collectif d'assurance prévoyance, assises sur le traitement brut des agents (TBI + NBI + CTI + ICCSG + Régime Indemnitaire).

ID: 040-214002297-20241212-312024-DE

Le Maire propose à l'assemblée :

1 . 3

De fixer le montant mensuel de la participation financière à 20 € brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire la prévoyance issue de cette convention de participation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité

Vu le code général de la fonction publique notamment ses articles L827-1 à L827-12 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret nº 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu la délibération N° 3 du 29 janvier 2024 donnant mandat au CDG40 afin de participer à un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance ;

Vu la délibération n° DCA20240716_01en date du 16 juillet 2024 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Landes portant désignation de Territoria Mutuelle pour le risque prévoyance et décidant de la conclusion de la convention d'adhésion facultative à proposer aux collectivités avec cette mutuelle pour la mise en œuvre de cette garantie pour 6 ans à compter du 1er janvier 2025 dans les collectivités ayant décidé d'y adhérer;

Vu l'avis rendu par le comité social territorial en date 18 novembre 2024 DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition de Monsieur le Maire sur la participation employeur au titre de la prévoyance dans le cadre de la convention de participation , proposée par le CDG des Landes signée entre la collectivité employeur et Territoria Mutuelle et de fixer le montant mensuel de la participation financière à 20 € brut pour les agents qui auront fait le choix de souscrire la prévoyance issue de cette convention de participation à compter du 1er janvier 2025.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de

de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son

Article 3 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ

Notifié le ... 13.12.124 Le Maire, Henri-Jean THEBAUJ Transmis au représentant de l'Etat le 13/12/94

LE MAIRE

le Tribunal Administratif de sa notification ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'anno sur papier ou dépôt sur place,

le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr ...

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-322024-DE

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

Objet : Décision modificative n°2

Nombre de Conseillers en exercice: 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents : M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS , Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents : M. Patrick COCHARD-DEGUET(qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD (qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS(qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Considérant la réalisation des travaux en régie durant l'année 2024, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Recette/722-042 :+ 31 891 Dépense/023 :+ 31 891

Section d'investissement

Dépense/212-040 : + 5 434 2135-040: + 26 457

Recette/021 :+ 31 891

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ

Notifié le 13/19/04 Le Maire, Henri-Jean THEBAU

Transmis au représentant de l'Etat le ... \3 12 (%)

LE MAIRE

le Tribunal Administratif sa notification ainsi que

de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Outre papier ou dépôt sur place, le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via le Site www.telerecours.fr ...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de

de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son

Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024 ID: 040-214002297-20241212-332024-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

Objet : Renouvellement de la dérogation des rythmes scolaires à 4 jours

Nombre de Conseillers en exercice : 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents : M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS , Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents: M. Patrick COCHARD-DEGUET (qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD (qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS(qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le code de l'Education

Vu le décret nº 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et qui autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours .

Vu la délibération n°04.2022 du 20 janvier 2022 demandant modification de l'organisation scolaire , passage à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2022 pour une durée de 3 ans

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la demande de renouvellement de dérogation pour continuer sur une organisation du temps scolaire sur 4 jours dans notre commune à la rentrée de septembre 2025.

VU l' avis favorable du conseil d'école en date du 4 novembre 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité DECIDE , DE SOLLICITER , le renouvellement de la dérogation à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale afin de continuer l'organisation du temps scolaire sur 4 jours à la rentrée scolaire de septembre 2025.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ

Notifié le ...\3/12/94 Le Maire, Transmis au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête dépose

ant le Tribunal Administratif de sa notification ainsi que te www.telerecours.fr ..

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-342024-DE

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

Objet : Présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes de Mimizan

Nombre de Conseillers en exercice : Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6

Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents : M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS , Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN , Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents: M. Patrick COCHARD-DEGUET (qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD (qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que La rédaction du rapport d'activités répond à une obligation légale prévue à l'article L. 5211- 39 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que le président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser ce rapport avant le 30 septembre de l'année suivante aux communes membres.

Le rapport relatif aux activités menées par la Communauté de Communes de Mimizan sur l'année 2023 joint à la présente note, et reprend les principaux éléments marquant de

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité DECIDE d'acter la présentation du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes de Mimizan.

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès

de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de

Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ



Notifié le 13 112 24 Henr Transmis au représentant de l'Etat le 13/12/24

Le Maire, Henri-Jean THEBAULT

LE MAIRE

& DE PONTE

nt le Tribunal Administratif de sa notification ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Outre sur papier ou dépôt sur place,

le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr ...

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-342024-DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-342024-DE





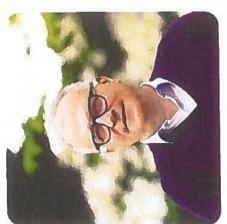




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIMIZAN

SOMMAIRE

ÉDITO	LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES4-5	LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES6-7	RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION8-9
LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES	LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES6-7 RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION8-9	RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION8-9	
LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES	LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES	RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION	LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL10-11
LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES	LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES	RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION	L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT13-13
LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES	LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES	RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION	LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL
LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES	LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES	RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION	LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL
LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES	LES COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES	RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION	LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL



année 2023 s'est singularisée par un contexte inflationniste ort et une flambée des coûts de l'énergie qui sont venus percuter nos dépenses de fonctionnement.

En interne, les services communs se sont exercés sur une même s'il reste des ajustements à opérer tant les pratiques année pleine et ont permis des nouvelles collaborations et certaines améliorations dans le fonctionnement courant, entre les services étaient différentes et les outils utilisés parfois assez éloignés.

sentation publique en décembre (l'année 2024 préparera bon taux de réalisation : la fin de la première phase de la 2023, c'est aussi une année de forts investissements avec un stratégie du trait de côte conclue par une réunion de préla seconde tranche avec les négociations des financements, particulièrement européens).

La poursuite du schéma cyclable avec la deuxième tranche de la piste sur la commune de Bias, du centre bourg au camping, et l'installation d'équipements de service pour les cyDes travaux d'envergure à la piscine avec le changement de la centrale de traitement de l'air et la réalisation de locaux dédiés aux associations utilisatrices de cet équipement sportif, le lancement des travaux dans l'ancien centre médico-social pour accueillir les services de la communauté de communes présents dans les anciens locaux de la trésorerie et ceux du Pays Landes Nature Côte d'Argent.

Les installations en matière d'eau et assainissement ont meilleure performance de distribution d'eau de qualité et de traitement des eaux usées, en réponse aux défis de plus bénéficié de plus de 3 millions d'investissements pour une en plus importants comme celui des eaux parasites. À côté de ces travaux nécessaires, soulignons que l'activité - Dans le domaine de la lutte contre la précarité et le chôde notre établissement public est riche de nombreux engagements

mage de longue durée, l'initiative de candidater à l'expéri-

mentation nationale Territoire Zéro Chômeur de Longue Du-

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

du présent pour esquisser le périmètre d'interventions de la future Entreprise à But d'Emploi qui sera l'employeur des attendue pour la fin du premier semestre 2024. L'année rée s'est traduite par le dépôt du dossier avec une réponse blement d'emplois, et d'identifier des services supplémentaires utiles en direction des particuliers, des entreprises, des associations et des collectivités, hors champ concurrentiel local. Le tissu économique et social intercommunal a répon-2023 a permis la mobilisation des personnes privées durachômeurs longue durée volontaires, avec des CDI durables.

dépendantes, le CIAS intervient auprès de 500 bénéficiaires différents tout au long de l'année, avec une centaine d'agents d'apporter la meilleure réponse à des personnes souhaitant - Dans le domaine de l'action auprès des personnes âgées très investis. Ces services, en perpétuelle, adaptation tâchent rester à leur domicile, mais qui sont pour nombre d'entre elles, de plus en plus dépendantes.

habilitation a été finalisé en concertation avec les entreprises présentes. Le début des aménagements va commencer dès 2024, avec la sécurisation de l'accès par un tourne-à-gauche - Dans le domaine économique, l'extension de la zone d'activités voit de nouvelles installations et le programme de réet l'aménagement de l'entrée.

- L'Office Intercommunal du Tourisme voit ses recettes croître avec une fréquentation en progression sur 2023, ID: mation tout en s'adaptant en permanence à l'évolutio permettant de renforcer ses actions de promotion et pratiques et de l'usage du numérique.

Président de la Communauté de communes de Min

040-214002297-20241212-342024-DE Xavier FORT

POHTENX LES-FORCES SOZJM

TERRITOIRE

· 12 636 habitants • 6 communes .360 km²

· 85 % de couverture forestière · 10 km de plage

· 340 hectares de lac classé

COMMUNES MEMBRES

1068 habitants -11,5 km² · Aureilhan

766 habitants - 21 km²

· Mézos

7 321 habitants - 114,8 km² 831 habitants - 89 km² · Mimizan

1673 habitants - 80,6 km² 977 habitants - 43,5 km² · Pontenx-les-Forges · Saint-Paul-en-Born

Source INSEE 2020

4.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

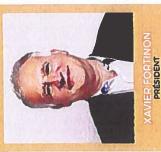




PATRICK COCHAR PONTENX-LES-

BUREAU COMMUNAUTAIRE

LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES



PRÉSIDENT



HENRI-JEAN THEBAULT
2- VICE-PRESIDENT
MAIRE DE PONTENX-LES-FORGES





















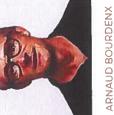
MEMBREDELSOUS EAUET DEAN SI

MIMIZAN

GILLES FERDANI 5t VICE-PRÉSIDENT MAIRE DE MÉZOS

4" VICE-PRÉSIDENTE MAIRE DE SAINT-PAUL-EN-BORN







ARNAUD BOURDENX MIMIZAN

FRANÇOISE LEINER MÉZOS







MARIE HELENE LARROUY AUREILHAN

LES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES



BERNARD VICHERY AUREILHAN





ANNABEL OLHASQUE MIMIZAN



SOPHIE WEBER

YVES SERVETO

MIMIZAN

MIMIZAN

MICHELE PERIER



GILBERT BADET MIMIZAN



CYRILLE ARVOIS PONTENX-LES-FORGES

de travail thématiques Les commissions

AMENAGEMENT COOPERATION LOCALE président : Frédéric Pomarez PROSPECTIVE »

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE » « PATRIMOINE - ENVIRONNEMENT » président : Jean-Richard Saint-Jours

président : Henri-Jean Thebault

* SERVICES À LA POPULATION présidente : Éliane Pujos ET COMMUNICATION »

FINANCES - PERSONNEL président : Gilles Ferdani « ACTION SOCIALE SANTE PUBLIQUE » présidente : Élisabeth Etcheverria

certaines compétences Les instances dédiées à

ID: 040-214002297-20241212-342024-DE CONSEIL D'EXPLOITATION DES RÉGIES L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET D L'ASSAINISSEMENT NON COLLECT président : Jean Slostowski

L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOUR COMITÉ DE DIRECTION DE

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

présidente : Marie-France Delest

DU CENTRE INTERCOMMUNAL CONSEIL D'ADMINISTRATION président : Xavier Fortinon D'ACTION SOCIALE

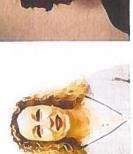


ELODIE BOURREL MIMIZAN

GUY PONS MIMIZAN



DELPHINE JOANNET PONTENX-LES-FORGES









et place des communes des compétences que ces demières ont était l'échelle la plus pertinente pour les mener à bien. Ainsi, la CCM exerce différentes catégories de compétences : celles qui lui sont obligatoirement transférées par la loi et celles que les communes La communauté de communes a pour vocation d'exercer en lieu décidé de lui transférer considérant que l'échelon intercommunal ont librement choisies : les compétences supplémentaires et optionnelles

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Développement économique
 - Promotion du tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
 - Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assi-· Cestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

COMPETENCES EXERCÉES À TITRE SUPPLÉMENTAIRE Protection et mise valeur de l'environnement

Born

- Politique du logement et du cadre de vie
 - Aménagement entretien de la voirie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements cultuels et sportifs d'intérêt communautaire
 - Action sociale d'intérêt communautaire
 - Eau potable
- Assainissement

COMPETENCES OPTIONNELLES

- Gestion, aménagement et exploitation de l'aérodrome
 - Cestion du centre multimédia Athéna
- Étude, construction et entretien des maisons de santé pluridis-
- Promotion et mise en valeur du patrimoine ciplinaires
 - Aménagement Numérique
- Bornes de charge électrique
- Portage et mise en œuvre de la stratégie locale de gestion du trait de côte
 - Cestion de la ressource « eau de mer »
 - Cestion de « l'eau de source »
- Cestion de l'ouvrage des Anguillons à Mimizan
- Gestion du Système d'Information Relais Inter Lacs (SIRIL)
- · Animation du Schéma d'Aménagement et de Cestion des Eaux (SACE) des étangs littoraux Born et Buch
- Actions pédagogiques dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques
 - Collecte et traitement des déchets de venaison Cestion des secours et lutte contre l'incendie

COMPETENCES MUTUALISEES

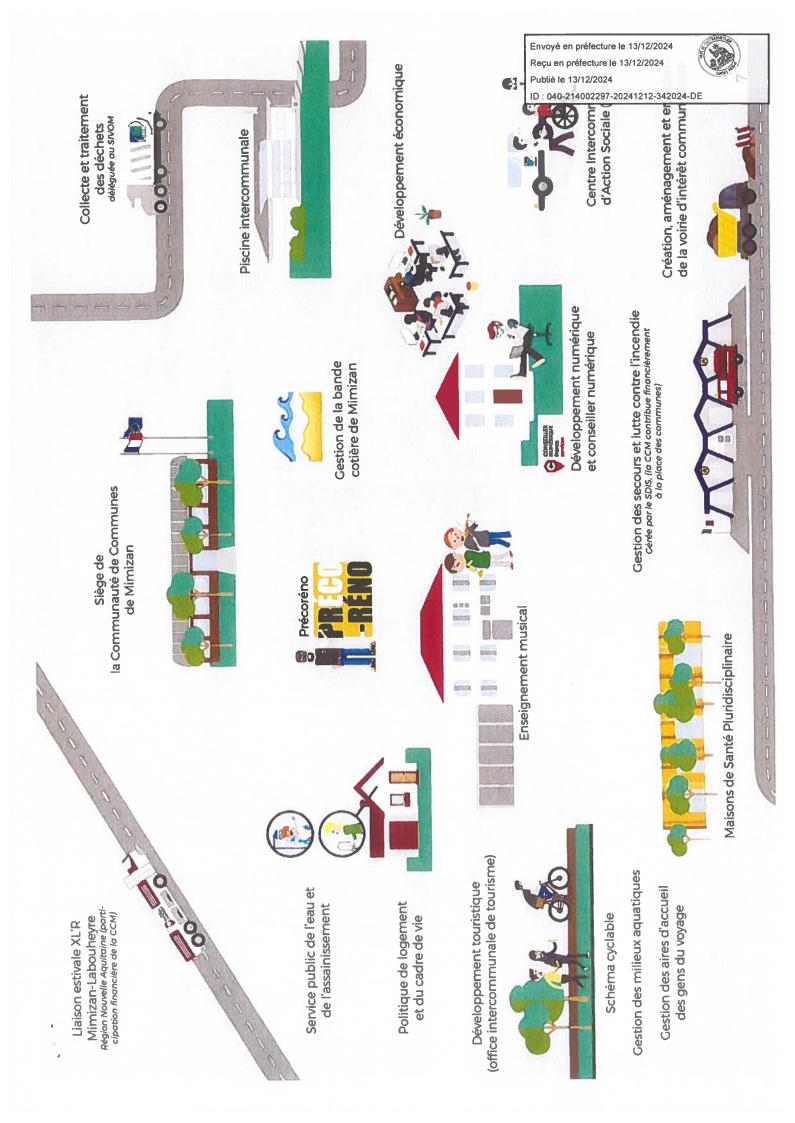
Pour faciliter l'exercice de certaines compétences, la CCM est membre d'établissements de coopération intercommunale et Syndicat mixte du Pays Landes Nature Côte d'Argent (PETR pour une coopération transversale entre intercommunalités fid'organismes à différentes échelles territoriales :

- nancée par les partenaires institutionnels Europe, État, Région, **Département**)
 - Publié le 13/12/2024 - Syndicat mixte du SCOT du Bom (schéma de cohérend toriale sur des enjeux d'urbanisme-aménagement de l'ed · Syndicat Intercommunal de valorisation des ordures
 - Syndicat mixte de rivières du bassin versant des Lacs du Syndicat mixte de rivières du bassin versant du Marensi gères du Born

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

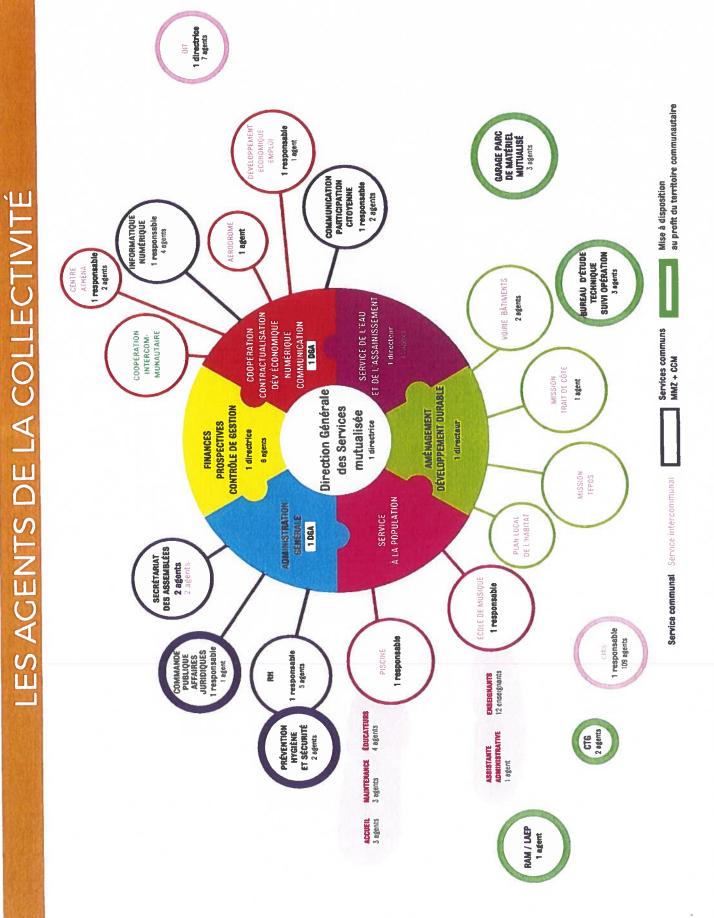
- Syndicat mixte Départemental d'Equipement des Com des Landes - SYDEC
- -Syndicat mixte pour la sauvegarde et la gestion des étarres dais CÉOLANDES
 Syndicat mixte du littoral landais (nettoyage des plages)
 - Groupement d'intérêt public Littoral en Nouvelle-Aq
- Service Départemental d'Incendie et de Secours SDIS





ID: 040-214002297-20241212-342024-DE





RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION

EFFECTIFS

titulaires, 8 contractuels permanents, 14 contractuels non 67 agents travaillent au sein de la collectivité, dont 44 permanents et 1 apprenti.

Les mouvements de personnel en 2023 : 4 arrivées et 2 départs.

communes membres ont, depuis plusieurs années, des habitudes de travail en commun qui ont été formalisées par la mise en place de la mutualisation de certains services et agents avec notamment, la création de services La Communauté de Communes de Mimizan et ses communs en 2022.

Les objectifs de cette mutualisation sont les suivants :

> Favoriser la mise en place d'une organisation plus rationnelle dans un enjeu d'efficience de l'action publique

> Mettre en place une dynamique de changement et de modernisation de l'administration en vue de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques et cultures > Faciliter la continuité des services

> Favoriser la spécialisation de certains agents et donc la administratives

montée en compétence des équipes

> Permettre de la souplesse dans l'organisation et accroître la capacité de mobilisation des équipes

relatives à la masse salariale permettant de maintenir et > Permettre une optimisation des moyens et des ressources en rationalisant notamment les dépenses de mettre en œuvre de nouveaux services

fective de ces cinq services communs (mutualisés entre L'année 2023 a permis de concrétiser la mise en place efla commune de Mimizan et la Communauté de communes):

>Les ressources humaines et la prévention, l'hygiène et la sécurité au travail (8 agents dont 4 de la communauté de communes sur 3,5 ETP pour les RH)

>Les finances, la prospective et le contrôle de gestion (8 agents dont 5 de la CCM)

>La commande publique et les affaires juridiques (3 agents dont 2 de la CCM)

>L'informatique et les technologies de l'information et de la communication (3 agents dont 1 de la CCM)

»La communication et la participation citoyenne (2 agents dont 1 de la CCM) Les services communs sont également mis à disposition des autres communes membres en fonction de leurs besoins et demandes.

néraux adjoints sont mis à disposition, par la commune De même, les postes de direction : DGS et directeurs géde Mimizan, à la CCM.

Les habitudes de travail en commun se développent au sein de ces services. Les agents mutualisés tendent à harmoniser leurs habitudes et outils de travail.

réunions de travail ponctuelles avec les responsables des services techniques sur des sujets de mutualisation de matériels notamment, ou encore la mise en œuvre, dans lement avec les rendez-vous réguliers entre les DCS, des chacune des communes, des actions de la Convention Le travail avec les communes membres se développe égaterritoriale globale.

96 69 **Droit prives** (apprentis) REPARTITION DES AGENTS Titulaires PAR STATUT Contractuels Contractuels permanents 11,94 % permanents 9 8 9 9 0 8 2 8 20

REPARTITION **DES AGENTS** PAR FILIÈRE

Fillère Administrative 15 22,39% Animation 4 5,97% Culturelle 14 20,89% Sportive 5 7,45% Technique 29 43,30% Total 67 100% DES AGENTS AGENTS DES AGENTS PAR SEXIE									3/12/2024
15 14 14 5 29 67 REP,		- ()40-21	
15 14 14 5 29 67 REP,	Si=		22,39%	5,97%	20,89%	7,45%	43,30%	100%	RTITION AGENTS AR SEXE
Administrative Administrative Animation Culturelle Sportive Technique Total DES AGENTS DAR CATEGORIE			15	7	14	2	29	29	RÉPA ,
Reduc		Filière	Administrative	Animation	Culturelle	Sportive	Technique	Total	RÉPARTITION DES AGENTS PAR CATÉGORIE

			Ŀ
REPARTITION	DES AGENTS	PAR CATEGORIE	

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

4-DI	55,	
Homme	Femme	

	Catégorie A	14,44 %	
_	Catégorie B	44.77 %	-
1	Catégorie C	40,79 %	

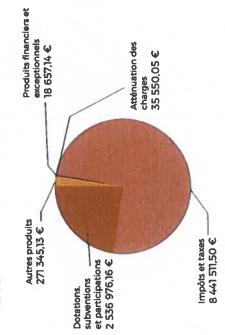
Jorie A	14,44 %	Homme
orie B	44,77 %	Femme
orie C	40,79 %	

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Grâce à une gestion rigoureuse de son budget, la dégager une épargne destinée à financer une partie de à bien ses missions, maintenir un effort de solidarité de ses communes membres, Communauté de Communes de Mimizan peut mener ses dépenses d'investissement, et ne pas augmenter la fiscalité des ménages et des entreprises. conséquent auprès

FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 12 078 665 €



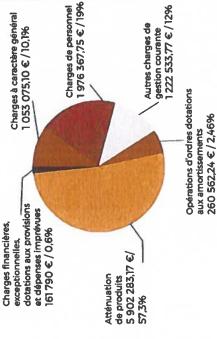
Les recettes réelles de fonctionnement qui permettent d'assurer le fonctionnement quotidien de la collectivité ont augmenté de 3,6% cette année.

ES RECETTES FISCALES

La hausse des montants est donc due à la réévaluation de la valeur locative décidée par l'État. Elles représentent 70% de ses recettes. Le choix est fait de ne pas augmenter les impôts collectés par la collectivité.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 10 576 612 €

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 4,4% cette année.



ATTÉNUATIONS DE PRODUITS

Elles sont composées des attributions de compensation et du fonds de péréquation de l'État (FPIC) qui sont versées Elles représentent 60% de ses dépenses réelles de (AC) et de la dotation de solidarité communautaire (DSC) aux communes chaque année.

fonctionnement et reflètent la volonté de solidarité de la CCM avec ses communes membres.



COTISATIONS AUX SYNDICATS

exercer des compétences en son nom, ou bien à d'autres Publié le 13/12/2024 La communauté de communes verse une participation ID: 040-214002297-20241212-342024-DE collectivités avec lesquelles elle mutualise la gestion à différents organismes auxquels elle adhère pour certaines compétences.

- SDIS 40 : 355 333,71 €
 - . CIAS: 350 000 €
- . Gestion des aires de passage et d'accueil des gens voyage: 50 803,59 €

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

- . CC Grand Lac techniciens rivières :5 628,67 € · Sydec : 20 070,00 €
 - SCoT du Born :21 324,86 €
 - . Landes foncier : 83 563,00 €
- Pays Landes Nature Côte d'Argent : 39 575,02 € Syndicat mixte des étangs landais :39 811,84€
 - Syndicat mixte du littoral landais : 83 212,08 €
- Syndicat mixte des rivières du marensin : 18 332,0

LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

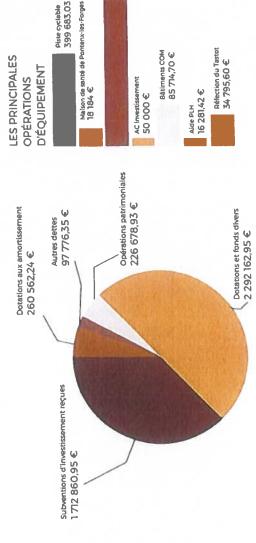
RECETTES D'INVESTISSEMENT : 4 590 041,42 €

les dotations fonds divers et réserves, les subventions et Pour financer ses investissements, la collectivité bénéficie principalement de trois types de ressources: l'emprunt.

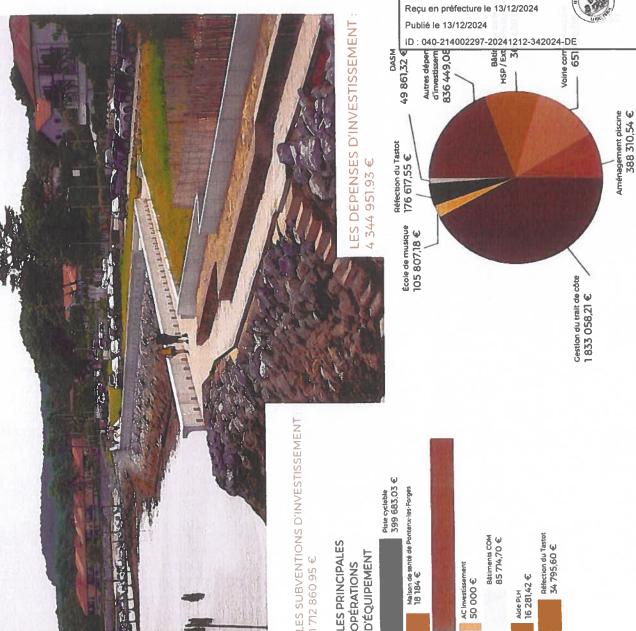
子のないなって

Les recettes hors opérations, d'un montant de 4 590 041,42 €, sont constituées:

- Des recettes d'amortissement,
 - · Des opérations patrimoniales,
- Du FCTVA et de l'excédent de fonctionnement
- · De l'attribution de compensation d'investissement de la ville de Mimizan pour le transfert de la ZA du Born, capitalisé,
 - Les immobilisations financières des communes pour la couverture de leur emprunt sur les opérations sous
- -1 712 860,95€ de subventions



Envoyé en préfecture le 13/12/2024



'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



au sein de ses services, d'une régie de l'eau et de La Communauté de Communes de Mimizan dispose, l'assainissement qui dispose d'un budget propre.

LES PRINCIPALES MISSIONS DU SERVICE

- Programmation annuelle des travaux d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées
- Exploitation, entretien et renouvellement des
- installations
 - Production et distribution d'eau potable
- Travaux de branchement d'eau potable et d'eaux usées Collecte des eaux usées, traitement et rejet
- Gestion financière des travaux pour les particuliers
 - Régie d'avances et de recettes.

LES CHIFFRES CLES

EAU POTABLE:

- 1 480 994 de m³ prélevés (+0,9% / 2022)
 - 10 986 abonnés (+1,67% / 2022)
- 2 480 mètres de réseau renouvelés
 - · 124 branchements neufs
- 1 014 compteurs renouvelés

La qualité de l'eau distribuée est excellente : 100% de conformité sur les analyses bactériologiques et 100% de conformité sur les analyses physico-chimiques. Le prix de l'eau (eau potable et assainissement) est de 3,46 €/m³ TTC en 2023. La moyenne 2022 dans les Landes est de 4,52 € TTC (pour les services publics de l'eau, données SISPEA 2019)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 10 416 abonnés (+3,1% 2021)
 - 1 km de réseau renouvelé
- 58 branchements neufs et 122 réhabilités
- 186 contrôles de branchements neufs

171 contrôles des branchements pour vente

- 92 opérations de débouchage
- 1 436 313 m3 d'eaux usées traitées (STEP Mimizan + Mézos)
 - 271 tonnes de boues évacuées pour du compostage

La conformité des deux stations d'épuration est de 100 %

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF:

754 installations

ACTIONS MAJEURES POUR REDUIRE LES EAUX PARASITES LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

la présence d'H2S et diminuer le volume d'eau claire sont proposées aux abonnés systématiquement. Les eaux Pour lutter contre la dégradation des réseaux liée à parasite, le service renforce son investissement au niveau des réseaux d'assainissement et ses actions pour la mise aux normes des particuliers (eau de toiture connectée au réseau). En 2023, le service a relancé 250 personnes non conformes en eau pluvial. Des aides de l'Agence de l'eau claires parasites sont plus que jamais un enjeu majeur avec plus de 500 000 m³ en 2023.

REALISATION DU PCSSE

le service renseigne dorénavant les plaintes des abonnés 2026 et a réalisé en 2023 le Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau. Il donne lieu à la réalisation d'un plan d'action chiffré et hiérarchisé avec des actions comme la fiabilisation des chlorations et du suivi métrologique, la réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable. En outre dans le SIG (système d'information géographique) Pour améliorer la qualité d'eau traitée, le service a décidé d'anticiper la réglementation qui s'appliquera à partir de inhérentes aux problèmes de couleur et de goût.

LANCEMENT D'UN PROJET D'INSTALLATION DE PANNEAUX **SOLAIRES A LA STEP DE MIMIZAN**

un objectif d'auto-consommer plus de 350 MWatts Cette mise en place permettra de limiter l'impact financier de l'augmentation de l'électricité sur le prix de l'assainissement. Ce projet est en parfaite adéquation avec le système ISO 14001 en développant les énergies renouvelables. A partir de 2024 c'est plus de 40 % de la consommation qui sera réalisée grâce à la centrale Fin 2022, les élus communautaires ont validé le projet d'implantation d'environ 1700 m² de panneaux avec sur la station d'épuration située à Mimizan Plage. permettant de substantielles économies.



PAMPO PAR MARQUÉE INVESTISSEMENTS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

haut niveau d'investissement avec plus de 1770 Ke Maigré la conjoncture défavorable, la CCM mainti budget eau et 2132 K€ sur celui de l'assainissemen

Afin de fiabiliser les communications des sites 24 h s en satellite sur les sites eau potable. Un fonctionn INSTALLATION DE COMMUNICATIONS SATELLITE le service a engagé la mutation des communication de secours en GSM permet une réactivité maximu

des dysfonctionnements.

L'EAU ET L'ASSAINISSEMEN

LES BUDGETS

un excédent de fonctionnement de 326 533,95€ et l'autofinancement est de l'ordre de 71 %. Le ratio L'exploitation du service de l'eau a permis de dégager d'endettement est inférieur à 3,5 ans.

un excédent de fonctionnement de 462 692,32 €. Le ratio d'endettement est de 4,5 ans avec un autofinancement à L'exploitation du service assainissement a permis de dégager

Le taux global d'impayés sur les deux budgets est de 2,4 %, pour l'eau potable et 2,09 % pour assainissement.

SERVICE DE L'EAU FONCTIONNEMENT

3 410 394,83 & DE RECETTES

- Vente d'eau (produits de services) : 3 176 057,14 €
 - Atténuations de charges : 5 500,95 €
- Autres produits de gestion courante : 7 242,26 €
 - Produits exceptionnels: 8 493,32 €
- Reprise amortissements : 16 810,4 €
 - Amortissement : 53 670,86€

2 849 523,19 **C** DE DÉPENSES

- Charges à caractère général : 737 755,1 €
 - Charges de personnel : 740 244,07 €
- Redevance agence de l'eau : 465 153 €
- Autres charges de gestion courante : 14 924,85 € - Charges exceptionnelles : 52 158,73 €

 - · Charges financières : 85 951,56 €
 - Amortissement : 753 335,88 €

SERVICE DE L'EAU INVESTISSEMENT

1452 873,32 € DE RECETTES

- Opérations d'ordre : 753 335,88 €
 - Subventions : 6 696 €
- Emprunts : 500 000 €
- Dotations fonds divers: 192 841,44€

2 047 121,70 € DE DÉPENSES

- Opérations d'ordre : 53 670,86€
- Remboursement capital de la dette : 223 222,84 €
 - Travaux d'équipement : 1 770 288 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

2 684 808,38 € DE RECETTES

- Opérations d'ordre : 107 587,45 €
- Produits de services : 2 567 119,52 €
- Produits exceptionnels : 4 089,03 €
- Reprise sur amortissement : 6 012,38 €

2 222 T16,06 € DE DÉPENSES

- Charges à caractère général : 804 526,64 €
 - Charges de personnel : 425 000 €
- Autres charges de gestion courante : 5 698,94 €
 - Charges exceptionnelles : 20,03 €
 - Charges financières : 130 606,15 €

- Amortissement : 856 264,30 €

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

- Amortissement : 856 264,30 € 2 754 416,85 € DE RECETTES

- Subventions 671 909,18 €
- Dotations fonds divers 409 303,90 €
 - Emprunt : 800 000 €
- Opérations patrimoniales : 5 211,82€
- Recettes à subdiviser par opération (subventions agence ransférées) : 11 727,65 €

2 553 477,20 C DE DÉPENSES

- Opérations d'ordre : 107 587,45 €
- Remboursement du capital de la dette : 296 048,06 €
 - Travaux d'équipement : 2 132 902 €
- opérations patrimoniales : 5 211,82 €

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-342024-DE

réalise plus de 3,9 millions d'euros de travaux poul · la rénovation du réservoir de Mimizan plage potable et d'assainissement

Mımizan

les travaux de dégrillage à la station d'épuration de

· des remplacement d'équipements de traitement

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Nomad', la Mission Locale des Landes, Cap Emploi et le

La 17º édition du Forum de l'Emploi Saisonnier, organisée avec Pôle Emploi, la plateforme de l'emploi saisonnier Point information Jeunesse de Mimizan s'est déroulée le

FORUM DE L'EMPLOI SAISONNIER

territoire et 10 hors territoire) de proposer 200 postes à pourvoir aux quelques 380 visiteurs. Ainsi, 224 entretiens

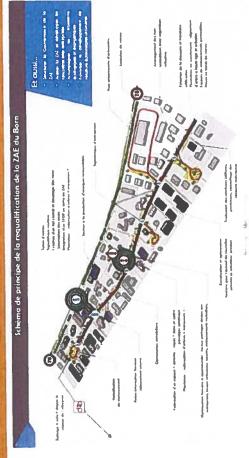
ont été réalisés

remen toutes less chances

riec Cap estalor.

Ce forum a permis à 48 employeurs (38 entreprises du

8 mars 2023.



depuis plusieurs années, un environnement favorable à des porteurs de projets et de plusieurs équipements à disposition des entrepreneurs, salariés, porteurs de projets La communauté de communes s'emploie à créer, la dynamique entrepreneuriale, renforcer l'attractivité du territoire et développer le tissu économique existant. Elle dispose d'un service dédié à l'accompagnement du territoire :

- des zones d'activités économiques, dont un aérodrome ;
 - un espace de co-working;
 - un centre de formation.

LA ZONE D'ACTIVITÉS DU BORN REQUALIFICATION DE

de requalification de la zone d'activités économiques En 2022, la Communauté de communes a lancé une étude du Born afin de la rendre plus attractive, de favoriser la densification des espaces et de renforcer les synergies économiques locales. Les objectifs sont de mieux intégrer la zone d'activités et son extension au tissu urbain de cette entrée de ville de Mimizan comme d'organiser la vie du site et mettre en œuvre un programme d'actions visant à engager le site dans une démarche de gestion durable. Plusieurs réunions de concertation ont été organisées avec les entreprises locales afin de concevoir un projet adapté à leurs enjeux.

procédure des marchés publics, un maître d'œuvre a été retenu fin septembre pour finaliser les études techniques est défini à environ 1,3 millions d'euros avec un phasage des investissements échelonnés de 2024 à 2028. Seront la RD44 (aménagement d'un tourne-à-gauche par le Conseil départemental) et l'entrée de la zone d'activités, la signalétique, puis par la suite, la requalification de l'axe principal et des voles secondaires. Dans le cadre de la afin de lancer les consultations des entreprises pour la Le coût estimatif du projet d'aménagement et de travaux traitées en priorité : la sécurisation de l'accès depuis réalisation des travaux.

regroupe les communautés des communes Côte Landes Nature, de Mimizan et des Grands Lacs, ce sont plus de

À l'échelle du Pays Landes Nature Côte d'Argent qui

LA PLATEFORME NOMAD

6000 saisonniers qui contribuent à l'activité économique

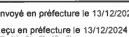
Nomad' du Pays Lande Nature Côte d'Argent, avec de l'intercommunalité, accompagne saisonnie employeurs en favorisant leur rencontre via le For

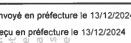
impliquant près d'un millier d'entreprises. Le

durable qui sera intégrée au plan local d'urbanisme de Lors du Conseil communautaire du 5 juillet, les élus ont validé la charte de bonnes pratiques et de gestion Mimizan lors d'une prochaine modification. Cette charte constitue un ensemble de préconisations qualitatives qui ont vocation à s'appliquer sur les parties privatives de la zone d'activités économiques à l'occasion de demandes d'autorisations d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

> l'Emploi saisonnier, et le relais des offres d'emplo page Facebook. Il intervient également sur les qu liées au droit du travail et apporte une aide à la rec





040-214002297-20241212-342024-DE

EMPLOI SAISONNIER

de logements.

PHYLZAN Play A POURVOIR



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

REFUSER LA FATALITE DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Pour la deuxième fois consécutive, la Communauté de Communes de Mimizan a participé à la grève du chômage, le mardi 7 novembre 2023. Cet événement national a été l'occasion de réunir une vingtaine de personnes du territoire pour participer à une information collective. Elle a été suivie et illustrée par la projection du film-documentaire «Nouvelle Cordée» qui retrace l'expérience et la création de la première Entreprise à But d'Emploi de France. Cette matinée s'est conclue par un moment convivial avec des échanges sur les idées reçues concernant le chômage de longue durée. Elle a aussi été l'occasion de présenter le projet d'adhésion à la démarche "Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée" porté par la communauté de communes.

Lors du comité local pour l'emploi du jeudi 14 décembre, la structure qui pilote le projet de charte partenariale (organisation et fonctionnement) a été voté à l'unanimité par tous ses intervenants : structures de l'économie sociale et solidaire, partenaires institutionnels, associations, entreprises, élus, chambres consulaires, partenaires de l'emploi et personnes privées durablement d'emploi. Une pièce essentielle du dossier de candidature déposé début 2024 afin d'être instruit.

Pour rappel, il s'agit de montrer qu'il est possible à l'échelle du territoire communautaire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée (depuis plus de 12 mois) qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi.







ELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE



L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME

L'équipe de l'office exerce de nombreuses missions: en séjour, animations numériques, coordination des animations, démarche la documentation touristique, formation, démarchage et Qualité Tourisme, accueil familles, suivi des éditions et de partenariats avec les professionnels du tourisme, promotion, accueil et conseil

coordination de la marque Mimiz'Ô et Accueil Vélo, ainsi que l'organisation de la Nuit des Étoiles et Automne en service éducatif à l'environnement et à la filière bois,

mais aussi les ventes importantes de séjours pour des groupes, le développement de la boutique de l'OIT et la Le niveau élevé de la fréquentation touristique en 2023 fidélisation des partenaires ont permis de dégager un niveau de recettes supérieur à celui de 2022 qui était déjà une bonne année financièrement pour l'OIT

de 1 000 participants sur 4 jours dont 355 visiteurs à

fidèles de la première heure.

un joli succès, malgré une météo peu avenante : près l'exposition. Le fil rouge qui était le littoral, a été l'occasion d'associer 2 nouveaux partenaires : l'Adremca et l'ONF aux côtés des 14 autres associations, collectivités, particuliers, L'implication de tous a permis de proposer un programme très varié: sculpture sur sable du Bécut, visites commentées sur le cordon dunaire, la migration, les champignons,

La Sème édition d'Automne en Scène, organisée du 27 octobre au 1" novembre 2023 a été, cette année encore,

AUTOMNE EN SCENE

Cette bonne santé financière a permis d'envisager plus sereinement 2023. Ainsi, le budget dédié à la promotion a été boosté ainsi que celui consacré à l'organisation de temps forts identitaires, c'est-à-dire en lien avec son positionnement touristique: 1/ découverte du patrimoine naturel et des savoir-faire de la filière forêt-bois-papier et 2/ démarche qualité famille.

le courant, la pêche à la pibale ; conférence sur le récif de Mimizan ; des ateliers créatifs et gourmands sur le

thème de l'océan pour petits et grands; des dégustations

insolites; de la musique

2023 a également été l'année de la déclinaison de la nouvelle identité visuelle de l'OIT sur l'ensemble de ses guides, plans, programmes..

LE BUDCET DE L'OIT

et l'OIT en collaboration avec une dizaine d'associations

locales et de prestataires extérieures, un programme varié et convivial a permis de découvrir ce site de façon originale : séance de yoga face au lac, petit déjeuner au bord de l'eau, olympiades, balades en bateau, sorties

Organisée pour la première fois le samedi 23 septembre, cette journée a permis de mettre un coup de projecteur sur le site du lac depuis ses 3 rives : Aureilhan, Mimizan et Saint Paul en Born. Organisée conjointement par la CCM

LA FÊTE DU LAC

Au moment du déjeuner organisé à Aureilhan, des

commentées en canoe ou à pied, course d'orientation...

groupes de musique ont animé le site de la Bergerie

la fête du vélo étant organisée sur 2024

ES RECETTES

Taxe de séjour : 892 100 €

Boutique, partenariats et billetterie : 83 120 €

Subventions, recettes exceptionnelles et divers : 2 190 €

Ventes de séjours : 101 640 €

LES DÉPENSES

Information et accueil : 75 040 €

Promotion : 57 920 €

Commercialisation des séjours : 93 030 €

Frais de personnel : 415 000 € Fonctionnement: 92 000 €

LA TAXE DE SEJOUR Organisation d'événements : 18 200 €

La CCM perçoit la taxe de séjour, avec la collaboration des alimente le budget de l'OIT (pour 90 %) et du département hébergeurs, partenaires indispensables à la collecte. La de Landes (pour 10%) au service de l'économie touristique. En 2023, le montant des recettes de la taxe de séjour recette générée devient immédiatement une dépense qui perçues pour le fonctionnement de l'OIT s'élevait à 892 100 €.

La taxe de séjour concerne 1 152 hébergements sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024



E DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

LA NUIT DES ETOILES

Malgré une météo capricieuse, les visiteurs ont été au rendez-vous de la 9º édition de la Nuit des Étoiles qui s'est tenue le jeudi 3 août sur le site de l'aérodrome de Mimizan. Les ateliers enfants, le planétarium, la recherche de balises, la conférence ont été à nouveau très sollicités par les visiteurs dont certains ont même pu découvrir l'hélicoptère de la gendarmerie. Le ciel très couvert a mis à mal l'observation diurne et nocturne des étoiles.

Cet évènement regroupe des partenaires fidèles qui garantissent le succès de cette journée familiale grâce aux diverses animations et expositions proposées par l'astroclub du Marsan, l'Adrasec, l'aéroclub de Mimizan et 11 M 164.



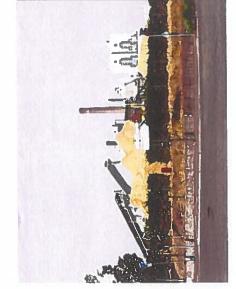
LE PASSEPORT MIMIZAN CONNAÎT UN SUCCES GRANDISSANT

découvertes chez les partenaires labellisés de l'Office Intercommunal de Tourisme et obtenir ainsi un badge notre milieu naturel et à la gestion des déchets, ce petit magazine de poche pour nos petits est très plébiscité cette conclusion : ce livret répond parfaitement à la demande s'amusant, guidés par la mascotte Mimiz'Ó. Il regorge de bonnes adresses à découvrir comme les professionnels estampillés «Qualité famille». Des jeux complètent cette édition limitée ainsi qu'une page sur laquelle nos bambins vont recueillir les différents tampons des activités VIP. De la prévention en passant par la sensibilisation à année. Une édition limitée de trois nouveaux badges vient compléter une collection désormais très recherchée. En Pour sa troisième édition le guide «Minis Mimis» a tout pour plaire. Il permet aux enfants d'apprendre tout en des familles en vacances à Mimizan!

E DEVELOPPEMENT DU GROUPE GASCOGNE, UNE OPPORTUNITE DE DYNAMISME LOCAL

'économie locale : appel à des artisans et entrepreneurs Dans le cadre de sa politique d'investissement dans site des papeteries de Mimizan. Cette nouvelle machine le site mimizannais qui abritera également des bureaux de la région, comme aux hôteliers et restaurateurs. Il faudra notamment assurer l'hébergement des équipes l'acquisition d'une nouvelle machine à papier pour le permettra de réduire l'empreinte environnementale du site grâce à une plus faible consommation en eau et en Pour accueillir ce nouvel équipement de production, nécessaire à la mise en service de la machine à papier va se poursuivre jusqu'en 2025 et il aura un impact sur énergie, tout en augmentant son efficacité industrielle. un nouveau bâtiment est en cours de construction sur et un espace de réception pour les visiteurs. Le chantier et prestataires d'Andritz, l'équipementier autrichien qui es outils de production, le groupe Gascogne a fait fabrique et assemble la nouvelle machine.

C'est dans ce cadre que Gascogne Papier a sollicité l'Office intercommunal de Tourisme (OIT), pour recenser l'offre de services, les hébergeurs et restaurateurs disponibles durant les travaux, pour les 400 personnes intervenant sur le site. À celles-ci, s'ajoute le personnel nécessaire à la gestion des arrêts techniques, prévus tous les 18 mois pour la maintenance de l'usine, soit environ 200 personnes supplémentaires. Ainsi, l'OIT, dont les missions sont d'informer sur l'offre existante, contribuer au développement économique de la destination et renforcer son image, notamment sur la qualité de l'accueil, permet de contribuer au bon déroulé du chantier et de valoriser l'offre de services mimizannaise.



Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

D: 040-214002297-20241212-342024-DE

Publié le 13/12/2024

AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

ENERGIE CITOYENNE HAUTE LANDE

cer des projets de production d'énergies renouvelables rative «Énergie Citoyenne Haute Lande» qui compte déjà toproduction, gage d'indépendance sur nos territoires en Les élus des territoires communautaires du Nord des Landes se sont dotés d'un outil d'investissement participatif dans la transition énergétique et le développement durable. Leurs objectifs sont d'être autonomes pour finanplus de 130 actionnaires. C'est un premier pas vers l'ausur leurs territoires et de permettre aux citoyens d'y participer. Pour cela, ils ont créé une société citoyenne coopématière d'approvisionnement d'électricité à prix maîtrisé.

DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AVEC VOLTALIS

représente un aller-retour Paris/New-York en avion, 5 000 Depuis avril 2022, dans le cadre d'un partenariat avec la Communauté de Communes de Mimizan , la société Voltalis propose à des habitants volontaires du territoire et chauffés au tout électrique, une solution gratuite pour maîtriser leur consommation. 249 sites étaient équipés fin 2023 et depuis le début de ce partenariat 103 Mwh d'électricité ont été économisés. Ce qui a permis d'éviter l'émission de 46 tonnes de CO2. Une tonne de CO2 km en voiture ou encore les émissions d'un français pour chauffer son logement à l'année.



FAVORISER LES ENERGIES RENOUVELABLES

nouvelables dans le département des Landes. Plusieurs taïques sur des sites déjà artificialisés, la Communauté de Communes de Mimizan a passé une convention avec la société d'économie mixte locale Enerlandes qui a pour Afin d'accélérer l'implantation de centrales photovolvocation d'appuyer le développement des énergies reinfrastructures communautaires vont ainsi accueillir des

installations photovoltaïques sur leurs toitures : l'Office de panneaux photovoltaïques sur le site de la station Intercommunal de Tourisme de Mimizan sur 750 m2, deux hangars à Pontenx-les-Forges sur 1 000 m2, trois hangars à l'aérodrome de Mimizan, dont celui de l'aéroclub sur 1 000 m2. L'ensemble représente une puissance de 524 KWc. Afin de réduire ses coûts d'électricité, le service de 'eau travaille aujourd'hui à l'implantation de 1 200 m2 d'épuration de Mimizan-Plage qui produira 1/3 des besoins en électricité du site.

MIMIZAN A ACCUEILLI LE 2º FORUM DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

territoire vélo.

la première édition à Sabres en 2022. Élus, techniciens et professionnels ont pu découvrir deux réalisations emblématiques du territoire, engagé dans la démarche 'unité de valorisation énergétique du SIVOM du Born à également de l'électricité avec la même source d'énergie stands, ateliers et conférences, pour découvrir les gestes simples qui permettent de mieux et moins consommer Vendredi 21 avril, le Département des Landes organisait départemental des Landes et Françoise Tahéri, préfète des Landes, cette journée fut l'occasion de faire un point d'étape sur la stratégie départementale menée depuis «Territoire à Énergie Positive» depuis 2012 : les ombrières photovoltaïques sur les bassins d'aquaculture de la société Aqualandes à Mézos et le réseau de chaleur de Pontenx-les-Forges qui alimente des serres de production de tomates implantées à proximité. Cette unité produit : l'incinération des ordures ménagères. La journée du samedi 22 avril était ouverte au grand public, autour de d'énergie et les solutions collectives mises en place, comme le service d'accompagnement à la rénovation Introduit par Xavier Fortinon, président du Conseil son Forum de la transition énergétique à Mimizan. énergétique PRECORENO déployé sur le territoire.



cycliste auprès de la clientèle touristique du territoire plus de 20 ans une politique en faveur de la pratique sa pratique au quotidien. Elle s'est dotée d'un schéma cyclable afin d'optimiser ses investissements dans un comme d'équipements favorisant la pratique du vélo. La CCM a également candidaté auprès de la Fédération Française de Cyclotourisme et obtenu début août le Label UN TERRITOIRE QUI FAVORISE L'USAGE DU VÉLO La Communauté de Communes de Mimizan mène depuis comme auprès de la population locale pour développer réseau plus dense et se doter de pistes, voies vertes,



Les réalisations de l'année 2023 du schéma cyclable

> La voie verte qui relie le bourg de Bias au camping Le Tatiou a été ouverte fin juin. Le montant to l'aménagement de la piste Bias - Le Tatiou est de 342,40 € HT (Tre tranche de 157 688 € HT en 2022 tranche de 224 654,40 € HT en 2023).

assistance électrique qui ont été implantées et qu > Comme l'année passée, la CCM a installé en 202 de 130 arceaux vélos qui sont disséminés sur l'ens du territoire communautaire et installés à pro des principaux lieux de vie tels que : les commer marchés, la plage, les équipements sportifs ou de sa lac, etc. En complément de ce mobilier de stationn et pour favoriser l'usage du vélo, ce sont pas moin stations de gonflage et 4 bornes de recharge pour

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

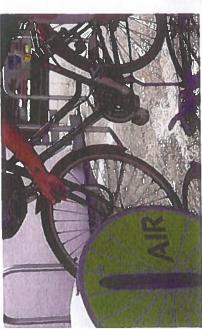
Publié le 13/12/2024



AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- Aureilhan: 1 station de gonflage à proximité des arceaux
 - Bias: 1 station de gonflage et 1 borne de recharge VAE proximité des courts de tennis et de la piste cyclable;
- et 1 autre sur l'aire de repos à Mimizan-Plage à proximité Mimizan : 2 stations de gonflage 1 à proximité du Parnasse de la Vélodyssée et de l'Hôtel le Plaisance et 1 borne de Mézos : 1 station de gonflage à proximité du skatepark ;
- . Saint-Paul-en-Born : 1 station de gonflage située près des recharge VAE au même endroit; arceaux vélos de la mairie;
 - Pontenx-les-Forges : 1 station de gonflage et 1 borne de recharge VAE à côté des arceaux de la saile des fêtes et 1 borne de recharge VAE à Bouricos.

Le montant de l'investissement pour ces équipements dédiés à la pratique du vélo s'élève à soit 68 094 € TTC.



DU DEVELOPPEMENT ET DE LA TRANSITION UN NOUVEAU CONTRAT EN FAVEUR

Sophie Weber, conseillère Régionale. Cette aide financière Landes Nature, se retrouvaient autour du président du Pays Landes Nature Côte d'Argent pour signer le 2025, en présence de la vice-présidente en charge de // Préserver les ressources, en faire émerger de nouvelles, En octobre 2023, les présidents des 3 communautés de communes, de Mimizan, Grands Lacs et Côte contrat de développement durable régional jusqu'en 'aménagement du territoire, Laurence Rouède et de pour les projets locaux répond à 3 objectifs prioritaires : en tirer des richesses qui fertilisent le territoire;

2/ Organiser l'équité, la solidarité et la justice sociale et territoriale;

Après l'année 2022 qui a vu le soutien régional pour les travaux du trait de côte ou de l'étude plan plage, 2023 a permis de financer des projets aussi divers que l'animation de la démarche Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, l'étude intercommunale sur le transport à la demande et les navettes estivales, l'extension de la halle du marché couvert de Mimizan plage et l'étude de diagnostic et 3/ Bâtir le bien-vivre et la qualité de vie (de tout le vivant). d'impacts du récif artificiel du porto par l'ADREMCA.

CESTION DU TRAIT DE CÔTE UN ENJEU PARTAGE

tenue une réunion publique de présentation du bilan partenariat avec le GIP littoral et l'Observatoire de la côte la fois littoral et fluvial de la station balnéaire de Mimizan Le 7 décembre dernier, dans la salle de la Rotonde, s'est de la stratégie de gestion du trait de côte. Initiée en 2016, après des études préalables, elle a été élaborée en Aquitaine. Cette première phase (2016-2023) avait pour objectif d'anticiper les risques reposants sur le caractère à comme de conforter les ouvrages existants. Ce dernier axe était au cœur de la stratégie et en a concentré la plus grande part des moyens techniques et financiers avec la réalisation d'importants travaux, de l'exutoire du Courant, le long des berges jusqu'au Parc d'Hiver, notamment sur les berges Sud, les plus soumises aux phénomènes d'érosion.



représentait 80 %. Le plan de financement était réparti entre l'Europe (FEDER-FSE) pour 48 %, la Communauté Le coût du programme d'actions de 2016 à 2023 a été estimé à 7,2 millions d'euros et celui des travaux en

pour 12 % et l'État pour 1 %. À l'issue, 73 % du montant prévisionnel a été engagé et certaines actions vont être expliquent leur report. De nouvelles études ont été lancées afin de définir la solution technique la plus adaptée à la fois pour apporter une réponse pérenne aux enjeux tout Aquitaine pour 18 %, le Département des Landes réalisées sur la prochaine stratégie, comme les travaux sur les berges Nord et de l'espace littoral et de transition. Pour ces derniers, ce sont des contraintes techniques qui en respectant au mieux les contraintes et spécificités de de Communes de Mimizan pour 21 %, la Région Nouvellece milieu.

n'ont pu être engagés, la poursuite d'actions comme auprès des habitants et du grand public. Deux actions ont été identifiées pour intégrer la prochaine stratégie locale : le reprofilage de la dune Sud pour lui permettre du Courant sur l'espace fluvial pour mieux en définir les risques et le mode de gestion adapté. Un travail de l'objet d'une concertation avec les riverains concernés et Un deuxième plan d'actions est prévu pour la période 2024-2027 qui comprendra la reprise des travaux qui l'installation de filets coco pour lutter contre l'érosion dunaire, ou encore la communication et la sensibilisation de retrouver un équilibre naturel ; l'étude de la rive Nord co-construction avec les partenaires est engagé pour l'élaboration de cette seconde stratégie qui fera également le grand public intéressé par ces sujets.

L'ENTRETIEN DES DUNES

Sur le littoral dunaire, le choix de la stratégie a d'opter pour une gestion souple du milieu. Les ac consistent à retenir le sable soumis à l'érosion éolie le par la pose de filets coco. Une méthode qui a fai pose de filets coco. Une méthode qui a fai preuves et dont la mise en œuvre a donné lieu à 5000 preuves et dont la mise en œuvre a donné lieu à 6000 preuves et dont la mise en œuvre a donné lieu à 6000 preuves et dont la mise en œuvre a donné lieu à 6000 preuves et dont la mise en œuvre a donné lieu à 6000 preuves et de la ville de Mimizan. La pose de filets coco de confiée à l'association Les Chemins de l'Insertion so des Grands Lacs pour favoriser l'insertion so et professionnelle par l'activité économique personnes les plus éloignées de l'emploi.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024



SERVICES À LA POPULATION ET COMMUNICATION



L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

Effectif instruments

heures d'enseignement hebdomadaire avec une équipe pédagogique composée de 13 professeurs sur les sites de L'école intercommunale de musique accueille sur 'année scolaire 2023/2024, 172 élèves et dispense 94 Mimizan et Pontenx-les-Forges. La formation musicale englobe : Lecture de notes, rythmes et chants ; la théorie, l'analyse et la culture musicale. Les instruments enseignés sont : Flûte traversière, trombone, euphonium, tuba, violon, violon alto, batterie, percussions trompette, clarinette, saxophone, cor, à peau et à clavier, piano.

Born 5 Lüe

Percussion

M

æ

Violon 18

Piano 17

Pontenx-les-Forges en Born ureilhan

2023

2021 | 2022

Trompette Saxophone Clarinette Flote 19 5

Trombone/tuba

92

2

è s



Jardin	ത	2	ы
Eveil	18	12	14
1º' Cycle 1	30	30	23
1ª Cycle 1 BIS	13	8	23
1° Cycle 2	91	15	8
1° Cycle 3	15	15	13
1° Cycle 4	ιι	4	13
2° Cycle 1	9	6	7
2° Cycle 2	2	5	9
2° Cycle 3	9	4	ы
2° Cycle 4	15	9	5
Adulte	9	2	2
	149	120	123

1 Parentis en Born 4 Ste Eulalie en l	3 Gastes	16 St Paul	2 Bias			Illumination Effective par cycle	Jardin	Eveil	1er Cycle 1	1°r Cycle 1 BIS	1º Cycle 2	1ºr Cycle 3	1°r Cycle 4	2° Cycle 1	2° Cycle 2	2° Cycle 3	2° Cycle 4	Adulte
				4					G				5	1				

SERVICES À LA POPULATION ET COMMUNICATION

LE CENTRE MULTIMEDIA ATHENA

Le centre multimédia appartient au réseau départemental des Ateliers Multiservices Informatique (AMI) et propose dans ce cadre, des séances axées sur la découverte des outils informatiques. Les initiations proposées se répartissent en deux actions à savoir un module pour débutants et des séances pour les seniors ou membres d'associations locales. Des stages plus axés sur la pratique professionnelle des outils de bureautique ou d'infographie sont mis en place à la demande des entreprises mais aussi pour les demandeurs d'emploi.

Les chiffres clés 2023 :

900 heures de formation ont été dispensées toutes activités confondues.

87 personnes en situation de précarité numérique ont été accompagnées au cours de 181 RV.

accompagnees au cours de 181 KV. 45 stagiaires ont validé en totalité un parcours de remise à

niveau ou perfectionnement en informatique 42 salariés ou indépendants ont fréquenté l'espace coworking pour des durées allant d'une demi-journée à

plusieurs mois. 16 ressortissants ukrainiens ont été accompagnés sur l'acquisition des bases indispensables de la langue française.

8 Bénéficiaires ont reçu un ordinateur portable reconditionné par l'ALPI délivré par le Conseiller Numérique à l'issue d'une session de formation aux compétences numériques de base.

En effet, dans le cadre du dispositif MON ORDI PIN40 lancé en 2020, l'ALPI distribue des ordinateurs portables reconditionnés aux structures de médiation numérique landaises: Celles-ci équipent alors des personnes qui n'ont pas les moyens d'investir dans du matériel informatique, tout en les accompagnant dans le cadre d'un parcours personnalisé d'initiation.

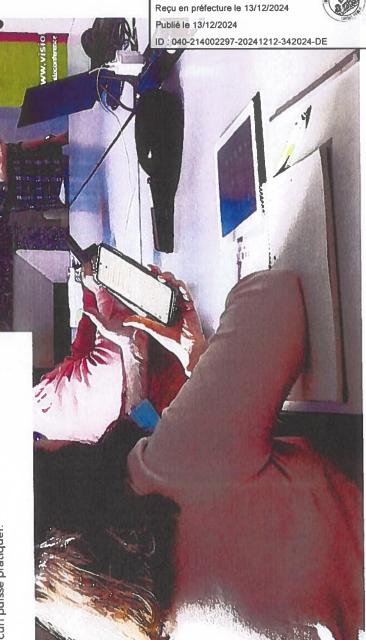
Le conseiller numérique au plus près des administrés

Dans le cadre de la stratégie nationale et départementale d'inclusion numérique, le conseiller numérique aide le public à prendre en main un équipement informatique, à connaître l'environnement du numérique et son vocabulaire, comme à naviguer sur Internet ou encore à installer et utiliser des applications utilies sur son smartphone. Pour apporter une réponse concrète aux usagers en difficulté avec les démarches obligatoires qui se font désormais sur Internet, le conseiller numérique accompagne gratuitement les usagers sur rendez-vous du lundi au vendredi à Mimizan et également dans chaque commune de la communauté de communes à la demande des usagers auprès de leur mairie.

Des sessions de sensibilisation sont également proposées chaque mois au Centre Multimédia Athéna, où selon les thèmes, PC ou tablettes sont mis à disposition afin que chacun puisse pratiquer.

68

Visiola



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

COMMUNICATION SERVICES A LA POPULATION ET

LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Elle est ouverte toute l'année et propose un large choix d'activités aquatiques qui rayonnent au- delà du territoire intercommunal. Le socle de son activité reste l'enseignement scolaire de la natation. Elle propose aussi un éventail d'activités tous publics, tant ludiques que sportives, y compris par le biais associatif. Elle bénéficie d'entretiens et d'investissements réguliers pour garantir une qualité d'accueil et d'hygiène optimal. La piscine est régulièrement sollicitée par les CREPS de Soustons et de Bordeaux pour accueillir les futurs candidats du diplôme de maître-nageur. L'établissement est très prisé car il propose un choix important d'activités et d'animations nécessaire pour la formation des stagiaires.

En 2023, avec 11 mois d'ouverture au public, le service a enregistré une fréquentation, tous publics confondus de 52 225 entrées (8% de plus qu'en 2022) et une recette de 164 499 €.

	2022	2023
Entrées pour les 1 220 élèves des 46 classes d'écoles primaires et 20 classes des collèges de Mimizan et Labouheyre	7701	11 67 1
Entrées grand public (nage libre)	15 000	15 646
	3093	2870
-> en nombre d'élèves	332	300
1	3263	3748
Cours d'Aguabike et Aquatraining	1367	2108
Séances de bébés nageurs et jardin aquatique	2891	2863
Entrées des clubs et associations	10 352	8424
Entrées centres de loisirs et colonnies de vacances	404	390
Entrées établissements spécialisés	587	705
Entrées intervenants extérieurs	1843	2025

Les associations bénéficient de plus de 25 heures hebdomadaires réparties en utilisation exclusive et/ou en occupation simultanée avec d'autres associations

La piscine a fêté ses 30 ans

Le samedi 30 septembre, la piscine intercommunale de Mimizan a fêté ses 30 ans. Des structures gonflables, placées à l'extérieur de la piscine, comme dans le bassin, une séance d'aquagym originale, une auberge espagnole en soirée et une animation Dj, ont permis à un public familial, (250 personnes), de profiter de cette journée. L'occasion pour le président de la communauté de communes, Xavier Fortinon, de rappeler l'importance de cette infrastructure à l'échelle du territoire, pour le public scolaire, la pratique sportive et également les loisirs. Pas moins d'1,5 million de personnes l'ont fréquentée durant ces 30 années et elle a fait l'objet d'importants travaux de rénovation et d'isolation.

En 2023, la centrale de traitement de l'air a été remplacée pour un montant de 296 000 €, permettant une amélioration de la qualité de l'air, de mieux gérer la température ambiante et ainsi de réaliser des économies d'énergie.



SERVICES À LA POPULATION ET COMMUNICATION

Succès de l'aquabike

los supplémentaires en 2023. Ce qui porte le nombre disponible à 10. La demande du public était telle qu'il a été nécessaire, outre l'achat de vélos supplémentaires. d'ajouter une séance d'aquabike le mardi et une autre La piscine intercommunale a fait l'acquisition de 2 véd'aquatraining le mercredi.

De nouveaux locaux pour les associations

Le 22 juin 2023, les clefs des locaux associatifs ont été Sauvetage, de la PALM et du Born et Eau Club. À cette cal aux associations a été signée. Dorénavant, il sera utilisé en commun pour la formation des membres, et munes, Xavier Fortinon, aux représentants de Mimizan occasion, la convention de mise à disposition de ce loremises par le président de la Communauté de Com pour du stockage.

ment aux réseaux, l'ancien algéco a reçu un habillage en bardage de bois. Une extension pour le matériel de Pour mémoire, ces nouveaux locaux ont été réalisés en utilisant l'ancien bâtiment modulaire situé au siège de la CCM. Suite à son déménagement, en novembre 2022, il a été réimplanté à proximité immédiate de la tions de plongée ont participé aux travaux de ce local. Une extension pour les compresseurs des associations de plongée a aussi été prévue. Le coût total des travaux est de 115 000 € HT environ avec une subvention de piscine. Après des travaux de fondations et de raccordecompression vient compléter l'ensemble et les associa-État de 36 000 € HT.



Une piscine accessible

dicap° sur les 4 handicaps. Cette labellisation témoigne démarche, afin d'améliorer l'accès aux espaces et services En avril 2023, la piscine a obtenu le label Tourisme & Hande l'engagement des agents et de la collectivité dans une de la piscine pour tous.



LA COMMUNICATION

La CCM distribue trois magazines d'informations par an distribué à 9 129 exemplaires (+27% par rapport à 2022) dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire.

de la collectivité. Il est le guichet unique des usagers qui peuvent payer leur facture d'eau, réserver une leçon de natation, déclarer la taxe de séjour ou joindre le conseiller Elle dispose d'un site Internet complet www.cc-mimizan. fr qui regroupe toutes les informations et compétences

PRÉCORÉNO. 22 341 sessions ont été enregistrées sur le site avec un pic de fréquentation en juillet-août.

de l'assainissement et à son service de paiement en ligne Les nouveaux utilisateurs émanent du site de l'office de tourisme ou de la page Facebook. Les pages les plus vues sont celles consacrées à la piscine ; au service de l'eau et (1635 vues); enfin au CIAS et à l'agenda. La page Facebook « Communauté de Communes de Mimizan » compte 3800 « j'aime » en 2023 (+200)

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En 2023, la communauté de communes a accompagné les associations suivantes

Enseignement natation et compétition Born et eau club

Plongée, sensibilisation au milieu sous-marin La Palm

Cap 40

Plongée, nage apnée, handisub, formation

Enseignement aviation Aéroclub

Pieds et cœur au chaud

Accueil et insertion de personnes en situation de précarité · hébergement de personnes sans domicile fixe

Petits frères des pauvres de la Côte d'Argent Lutte contre l'isolement des aînés CIDFF Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

ADIE Landes

Association pour le droit à l'initiative économique (création entreprises, accès accompagné

Collectif pour l'accès des jeunes à la culture Participation au transport des élèves du primaire effectif scolaire

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024

sauvage des Landes et départements limitrophes Protection et sauvegarde de la biodiversité La Paloume

e

pour un montant global de 27 130 € :

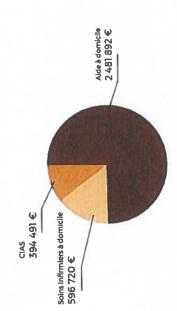


L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

L'ACTION SOCIALE EN CHIFFRES

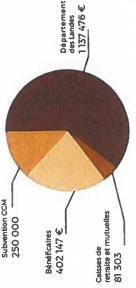
sociale (CIAS) est complété par deux budgets, ceux du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et du Service a confié ses missions d'action sociale au CIAS qui mène une politique en direction des personnes âgées ou en situation de handicap ainsi que la politique en direction des personnes en difficulté en gérant le fond d'aide aux jeunes, la banque alimentaire, le conseil en économie sociale et familiale. Les habitants du territoire peuvent aussi bénéficier, sous conditions, d'un service individuel d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). La CCM Le budget principal du Centre intercommunal d'action d'aide à la mobilité.

Fonctionnement général (dépenses):



En 2023 le SAAD a réalisé 75 868 heures de prestations exécutées par 83 agents ou 67.3 ETP. Le nombre de bénéficiaires accompagné au moins une fois dans l'année FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE À DOMICILE est de 571.

Répartition des bénéficiaires par financeurs des plans d'aides:

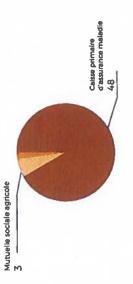


FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE SOINS

INFIRMIERS A DOMICILE

2023. Les effectifs sont une infirmière coordinatrice, deux pour 51 bénéficiaires pris en charge au cours de l'année infirmières de soins, sept aide soignantes et une aide Les prestations sont prises en charge à 100% par la CPAM médico-psychologique.

Répartitions des bénéficiaires par organisme financeur:



LE BUDGET DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

- · Charges à caractère général : 58 806,31 €
- · Charges exceptionnelles et financières : 252 343,08 € · Charges de personnel : 25 417,53 €
 - Opération d'ordre : 12 753,77€
- Autres charges de gestion courante : 27 976,60 €

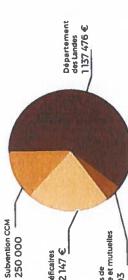
Recettes:

- Résultat reporté 2022 : 70 439,23 €
- Produits de services et exceptionnels : 8 657,52 €
- Dotations, subventions et participations : 405 398

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024



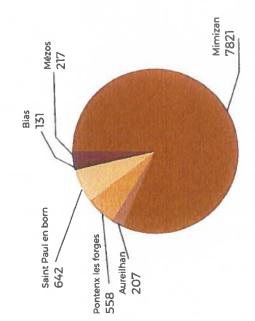


L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ

LES PRINCIPAUX SERVICES RENDUS (HORS SAAD ET SSIAD)

Banque alimentaire

9576 distributions ont été effectuées par des bénévoles, 213 familles ont bénéficié de cette aide soit 476 personnes. Elle est financée à 50 % par le CIAS et 50 % par les communes membres du territoire couvert.



Fond local d'aide aux jeunes (FLAJ)

En 2023, 15 aides ont été attribuées : 6 sur la communauté de commune de Mimizan, 9 sur la communauté des communes des grands lacs et 1 projet collectif sur les 2 territoires.

Assistance administrative

En 2023, l'assistance administrative a réalisé 84 visites pour 11 bénéficiaires.

Chèque eau

Le chèque eau ne constitue pas un remboursement de la facture d'eau, mais constitue une participation à son règlement pour un montant de 75 €. 59 personnes en ont bénéficié en 2023.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE

CLOBALE AVEC LA CAF DES LANDES

Ce partenariat, signé en juin 2022, formalise les différents axes de travail définis par les communes comme étant des sujets à enjeux et les modalités d'accompagnement de la CAF pour le financement des actions permettant d'y

apporter les réponses adaptées.
Plusieurs démarches ont ainsi été initiées: la formalisation des modalités d'accueil des enfants par les communes disposant d'accueils de loisirs, la délocalisation de certaines activités sur les 5 autres communes de la CCM, la mise à disposition d'un agent pour faire vivre les actions relatives à la jeunesse sur les communes ou encore le cofinancement des postes de coordination de la CTG..

Cette convention territoriale globale permet aux communes du territoire de travailler ensemble sur des problématiques communes. Une réflexion est ainsi engagée sur l'accueil du jeune enfant et sur les modes de garde pour pallier un déficit important de places à l'échelle du territoire communautaire. La réflexion va ainsi s'engager entre les maires et les élus concernés afin de déterminer la réponse la plus pertinente à apporter à ce besoin.

De la même manière, un travail est mené en commun pour développer, sur les communes autres que Mimizan, les services aujourd'hui portés par cette dernière. Ainsi, des animations du Relais Petite Enfance (RPE) pourraient être proposées aux assistantes maternelles dans des espaces mis à disposition par les communes. Certaines permanences du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) pourraient se tenir sur les six communes du territoire: Aureilhan, Bias, Mézos, Mimizan, Pontenx-les-Forges et Saint-Paul-en-Born.

UNE AIDE À LA MOBILITÉ POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Le centre intercommunal d'action sociale de Mimizan a intégré le réseau de points relais de l'association Landes Insertion Mobilité. Basée à Pontonx-sur-l'Adour où elle gère un garage social et solidaire, elle propose des travaux de réparation ou des locations de véhicules à tarifs réduits pour soutenir les publics en insertion professionnelle. L'objectif est de leur permettre ainsi d'accéder à une formation ou un emploi et de s'y maintenir.



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024 ST. LIMPS TO

ID: 040-214002297-20241212-342024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-352024-DE

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

Objet : Tarifs « emplacements marché communal »

Nombre de Conseillers en exercice: 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents : M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS , Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN , Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents: M. Patrick COCHARD-DEGUET (qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD (qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Vu la délibération du 29 juin 2021 portant création d'un marché communal et instituant des droits de place,

Monsieur le Maire propose d'instaurer de nouveaux tarifs pour les professionnels, Vu l'exposé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité DECIDE de fixer à compter du 1er janvier 2025 les tarifs suivants :

> Tarif « abonnés » : 15 \in / mois et par emplacement

Tarif « Volants » : 8 € / par jour de présence et par emplacement

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès d

de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son

Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ

Transmis au représentant de l'Etat

Le Maire,

E DE PONT

le 13/12/94

LE MAIRE

t le Tribunal Administratif de sa notification ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Outre l'enver sur papier ou dépôt sur place,

le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr ..

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-362024-DE

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

Objet : Convention cadre d'adhésion au service « Plan Communal de Sauvegarde » relative au schéma départemental défibrillateurs

Nombre de Conseillers en exercice: 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents : M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS , Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents: M. Patrick COCHARD-DEGUET (qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD (qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité bénéficie du service de défibrillateurs proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale des

Monsieur le Maire informe que cette convention arrive à échéance et qu'afin de continuer à bénéficier de ce service, il est nécessaire de signer une nouvelle convention. Cette convention vise à régler les problèmes rencontrés par les collectivités dans le cadre de l'équipement en défibrillateurs.

Compte tenu de l'intérêt que revêt pour notre collectivité la signature de cette nouvelle convention, Monsieur le Maire propose d'y adhérer.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité AURORISE Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'adhésion au service « Plan Communal de Sauvegarde » relative au Schéma départemental défibrillateurs avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, qui sera annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ



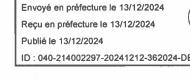
Notifié le 13/12/94 Le Maire, Henri-Jean THEBA Transmis au représentant de l'Etat le 13/12/94

Le Maire,

LE MAIRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès t le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de s e sa notification ainsi que

de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Out sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via e site www.telerecours.fr ...





CONVENTION CADRE D'ADHESION AU SERVICE « PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE »

Relative au Schéma départemental défibrillateurs

ENTRE

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, représenté par sa Présidente, Madame Jeanne Coutière, agissant en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 29 novembre 2021, ci-après désigné « CDG40 », d'une part ;

ET				
représenté(e) par son (sa) Maire / Président(e), M				
agissant en vertu d'une décision en date du, ci	i-après dés	signé(e)	« co	llectivité »,
d'autre part.				

Préambule

En France, l'arrêt cardiaque inopiné est responsable de 40 000 à 60 000 morts par an, soit près de 130 morts par jour. Le taux de survie sans séquelle est très faible (2 à 5 %) et diminue de 10 % chaque minute.

Les décès par arrêt cardiaque, mort subite ou fibrillation ventriculaire peuvent se produire n'importe où, n'importe quand et peuvent toucher n'importe qui, même si les populations les plus sensibles sont les sportifs et les personnes âgées de plus de 50 ans.

Un décret paru le 4 mai 2007 permet à toute personne, même non médecin d'utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) et ainsi sauver des vies. En généralisant la présence de défibrillateurs en accès public dans les lieux de grande affluence humaine, tout citoyen pourrait dispenser les gestes de premiers secours en augmentant ainsi le taux de survie sans séquelle et en diminuant le nombre de décès liés à une fibrillation ventriculaire.

La mise en place de Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) sur le territoire des Landes, projet de santé publique, est au cœur de l'initiative prise en 2010 par l'Association des Maires des Landes (AML) et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes (CDG40).

Ce déploiement concerne les équipements de chaque collectivité et les lieux publics de forte affluence. Il est accompagné d'action de communication et de sensibilisation de la population.

Il est convenu ce qui suit:

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-362024-DE

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions administratives, techniques et financières de l'intervention du service PCS du CDG40 dans le cadre du schéma départemental défibrillateur. Le CDG40 mettra à disposition des communes qui le souhaiteront des défibrillateurs et équipements associés et en assurera l'entretien durant la durée de la convention soit 5 ans.

ARTICLE 2: ETENDUE DES MISSIONS ET NATURE DES INTERVENTIONS

Le service PCS conseillera les collectivités en matière d'accessibilité, de signalisation et de présignalisation des appareils mis en place sur leur territoire.

En fonction de leur localisation, le service PCS pourra proposer des changements de lieux d'implantation afin d'optimiser leur utilisation en cas d'urgence et de garantir la pérennité de ces appareils dans la durée. Ces propositions pourront intervenir notamment dans le cadre de la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), de l'actualisation d'un PCS et/ou de la mise en œuvre de l'ensemble des dispositifs y afférant. L'ensemble des défibrillateurs équipant les collectivités seront géolocalisés pour faciliter leur utilisation.

Des actions de formation initiales et continues aux « Gestes qui sauvent » se dérouleront dans chaque collectivité qui en fera la demande.

Par ailleurs, le service PCS du CDG40 sera en charge de :

- Etablir un inventaire des appareils,
- Définir l'organisation de la maintenance et ses modalités,
- Recueillir les informations relatives aux modalités de cette maintenance et de son exécution,
- Tenir un registre pour assurer la tracabilité des opérations,
- Définir, avec la collectivité, les modalités d'accès aux appareils et informations par les agents du service PCS chargés de la maintenance des DAE et leur contrôle.

Dans le cadre d'une démarche préventive, le service PCS devra :

- Effectuer une visite technique une fois par an avec vérification et opération d'entretien du défibrillateur et de son support (boîtier ou autre),
- Adjoindre d'éventuelle(s) remarque(s) sur le registre des anomalies par la remise d'une fiche de contrôle,
- Remplacer les consommables en date de péremption,
- Remplacer les électrodes après utilisation thérapeutique.

Si un problème est détecté sur un défibrillateur, le CDG40 mettra un nouvel appareil à disposition de la collectivité.

Dans le cadre d'une politique en faveur d'une protection de l'environnement, le service PCS récupèrera les appareils défectueux et les consommables et se chargera de leur destruction ou recyclage.

Le service PCS du CDG40, mettra à disposition de la collectivité qui le désire, des packs défibrillateurs sous la forme suivante :

Beack défibrillateur extérieur comprenant : (matériel à positionner à l'extérieur d'un bâtiment)

- 1 défibrillateur
- 1 armoire murale extérieure
- 1 sacoche de transport
- 1 trousse de secours
- De la signalétique en panneaux PVC ou autocollant

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-362024-DE

🤟 Pack défibrillateur intérieur comprenant : (matériel à positionner à l'i

- 1 défibrillateur
- 1 armoire murale intérieure
- 1 sacoche de transport
- 1 trousse de secours
- De la signalétique en panneaux PVC ou autocollant

B Pack défibrillateur portatif comprenant :

- 1 défibrillateur
- 1 sacoche de transport
- 1 trousse de secours

Il appartient à la collectivité de faire assurer l'ensemble du matériel mis à disposition par le CDG40 auprès de son assureur (dégradation, perte, vol, etc.). L'installation des armoires murales extérieures et intérieures reste à la charge de la collectivité.

La collectivité s'engage à gérer et utiliser le matériel mis à disposition dans les conditions conformes à celles pour lesquelles celui-ci a été conçu c'est-à-dire en « bon père de famille » par référence au droit civil.

Tout matériel non restitué ou détérioré sera facturé à la collectivité, au prix coûtant.

ARTICLE 3: PERIMETRE DE LA MISSION

La présente convention concerne uniquement les appareils mis à disposition par le service PCS et géolocalisés sur le territoire de la commune.

Chaque implantation d'un nouveau DAE fera l'objet d'un échange préparatoire en présence du service PCS et des représentants de la collectivité (élus, services techniques...).

Sont exclues de la présente convention et pourront donner lieu à une facturation séparée supplémentaire les interventions suivantes :

- Négligence ou faute du personnel de la collectivité,
- Variation ou défaillance du courant électrique,
- Tout matériel mis à disposition non restitué ou détérioré,
- Vol, vandalisme, bris du matériel.

Limitation de responsabilité du service PCS du CDG40

La responsabilité du service PCS du CDG40 sera dégagée en cas d'inobservation par la collectivité de l'une des clauses de la convention. Le service PCS du CDG40 dégage expressément sa responsabilité pour tout risque médical lié directement ou indirectement à l'utilisation du matériel.

Le service PCS du CDG40 ne pourra en aucun cas être considéré comme responsable de tous dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation du matériel. Si malgré l'alarme de l'appareil, la collectivité n'a pas pris les dispositions conservatoires ou pris contact avec le service PCS, le service PCS ne pourra être rendu responsable des pannes ou anomalies de fonctionnement du matériel, quelle que puisse être la durée de la panne ou de l'immobilisation avant la remise en marche normale.

La responsabilité du service PCS du CDG40 ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une des obligations susvisées découle d'un fait ou d'un cas de force majeure. A ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

Publié le 13/12/2024 ID : 040-214002297-20241212-362024-DE

ARTICLE 4 : COORDINATION AVEC LES DIFFERENTS PARTENAIRES

Dans le cadre du schéma départemental défibrillateurs, le CDG40 dans l'intérêt des collectivités et de leur population, mettra en œuvre sur l'ensemble du département, une réelle coordination entre les différents partenaires institutionnels afin que les collectivités et leur population bénéficie du meilleur service.

ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention d'adhésion est conclue pour une durée de cinq ans à compter de la signature de la convention par la collectivité territoriale. Elle pourra être interrompue par la collectivité à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la date anniversaire annuelle de la signature du contrat. Automatiquement, une telle demande de résiliation dans les formes susvisées, sera effective à la date d'anniversaire de la présente convention.

ARTICLE 6: CONDITIONS FINANCIERES

Avant la signature de la présente convention, le service PCS établira un devis après vérification contradictoire du nombre de DAE et leur état réel. Cette vérification servira de base à l'établissement du devis détaillé.

Sont arrêtés les barèmes suivants e tarification en vigueur à la date de signature de la convention et qui seront valables pour toute sa durée :

Type de pack mis à disposition de la collectivité par le CDG40	Coût annuel schéma départemental - Mise à disposition de matériel - Conseils - Maintenance - Formation
Pack EXTERIEUR	450 € TTC
Pack INTERIEUR	400 € TTC
Pack PORTATIF	350 € TTC

ARTICLE 7: CONTENTIEUX

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Pour le CDG 40 La Présidente Jeanne Coutière Pour la collectivité Le Maire / Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-372024-DE

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

Objet : Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus proposée par Citéo

Nombre de Conseillers en exercice: 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents : M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS , Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents : M. Patrick COCHARD-DEGUET(qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD (qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5221-1 relatif à la coopération intercommunale,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543-53 à R.543-56, VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des écoorganismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité DECIDE d'approuver la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ Notifié le 13/12/44 Transmis au représentant de #54at-jean THEBE

> limievant le Tribunal Administratif e, de sa notification ainsi que i sur papier ou dépôt sur place,

LE MANS DE PONTE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour exc de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposition le site www.telerecours.fr ...

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Recu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-382024-DE

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

Objet : Admissions en non-valeur et créances éteintes

Nombre de Conseillers en exercice : 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents : M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS , Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents : M. Patrick COCHARD-DEGUET (qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD (qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Le Comptable public nous a informé que dans le cadre de sa mission de recouvrement , il s'avère que certaines créances sont impossibles à recouvrer (admission en non-valeurs), d'autres créances sont minimes pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est envisageable compte tenu de leur faible montant (créances minimes) ainsi que les créances sur lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible (créances éteintes). En conséquence, il propose l'admission en non-valeur et créances éteintes des titres concernés pour un montant total de : 18 885.87 €.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité DECIDE D'ACCEPTER la proposition du Comptable public

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 18 885.87 euros. Ces pièces seront apurées par un mandat à l'article 6542- Créances éteintes pour un montant total de 53,70 euros et d'un mandat à l'article 6541- Créances admises en nonvaleur pour un montant de 19,01 euros (créances minimes) et d'un montant de 18 813,16

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

Notifié le 13/12/94

Transmis au représentant de l'EraMaire, le ... 13/12/24 Henri-Jea Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ

Henri-Jean THEE

LE MAIRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour exce de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de la contraction del de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête dépose site www.telerecours.fr ...

devant le Tribunal Administratif de sa notification ainsi que sur papier ou dépôt sur place,

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le

DEPARTEMENT DES LANDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

ID: 040-214002297-20241212-392024-DE

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE

PONTENX-LES-FORGES

Objet : Acquisition parcelles

Nombre de Conseillers en exercice: 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents : M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS , Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents : M. Patrick COCHARD-DEGUET(qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD (qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS (qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'assemblée le souhait d'acquérir quatre parcelles cadastrées section I numéro 214 (3 760 m2) et numéro 571(16 800 m2), section A numéro 172 () et numéro 175() au prix TTC d'un montant de DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE DEUX EUROS ET QUATRE VINGT QUINZE CENTIMES (2.662,95 €), propriété de Madame Marie DUPORT ,(plans annexés) Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité DECIDE DE DONNER un avis favorable à l'acquisition de quatre parcelles cadastrées section I numéro 214 (1 980 m2) et numéro 571(7 540 m2), section A numéro 172 (5 960 m2) et numéro 175 (4 370 m2) au prix TTC d'un montant de DEUX MILLE SIX CENT SOIXANTE DEUX EUROS ET OUATRE VINGT QUINZE CENTIMES (2.662,95 €), propriété de Madame Marie DUPORT , (plans

DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la commune AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette décision

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

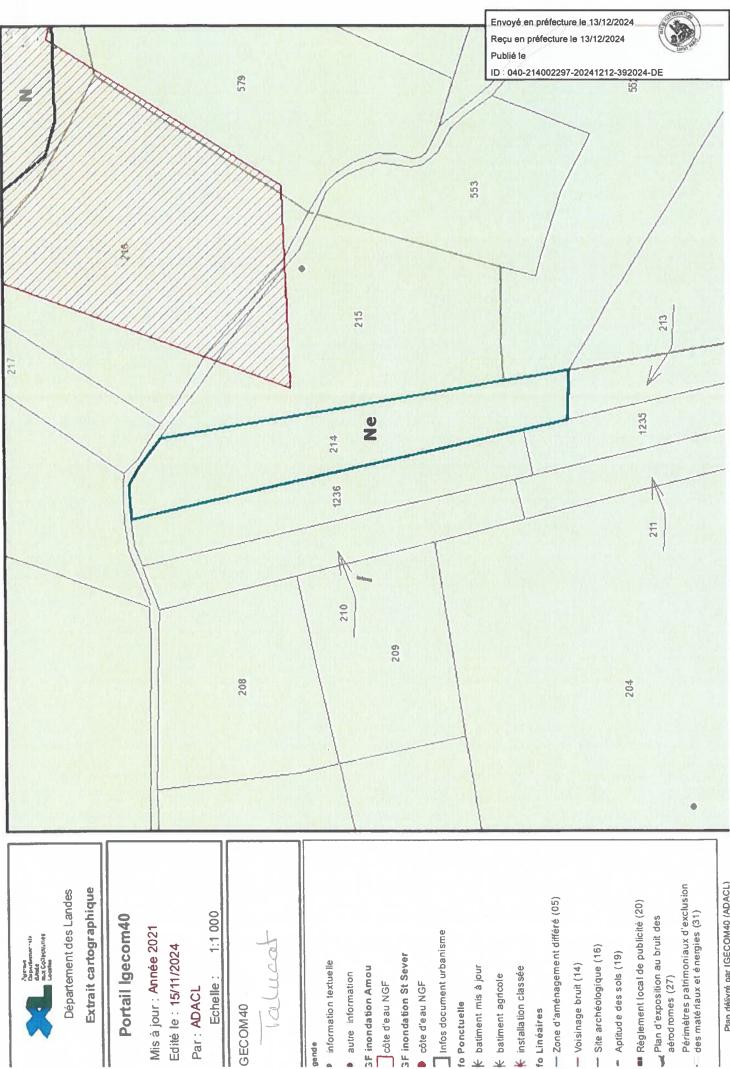
Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ

Notifié le 13/12/94 Le Maire, Henri-Jean THER Transmis au représentant de l'Etat le 13/12/94

LE MAIRE DE PONTE

Mevant le Tribunal Administratif de sa notification ainsi que sur papier ou dépôt sur place,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excè de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de a a de de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée de le site www.telerecours.fr ...



Infos document urbanisme

k batiment mis a jour

fo Ponctuelle

k installation classée

fo Linéaires

k batiment agricole

3F inondation St Sever

côte d'eau NGF

3F inondation Amou

côte d'eau NGF

autre information

information textuelle

Mis à jour : Année 2021

Edité le : 15/11/2024

Echelle:

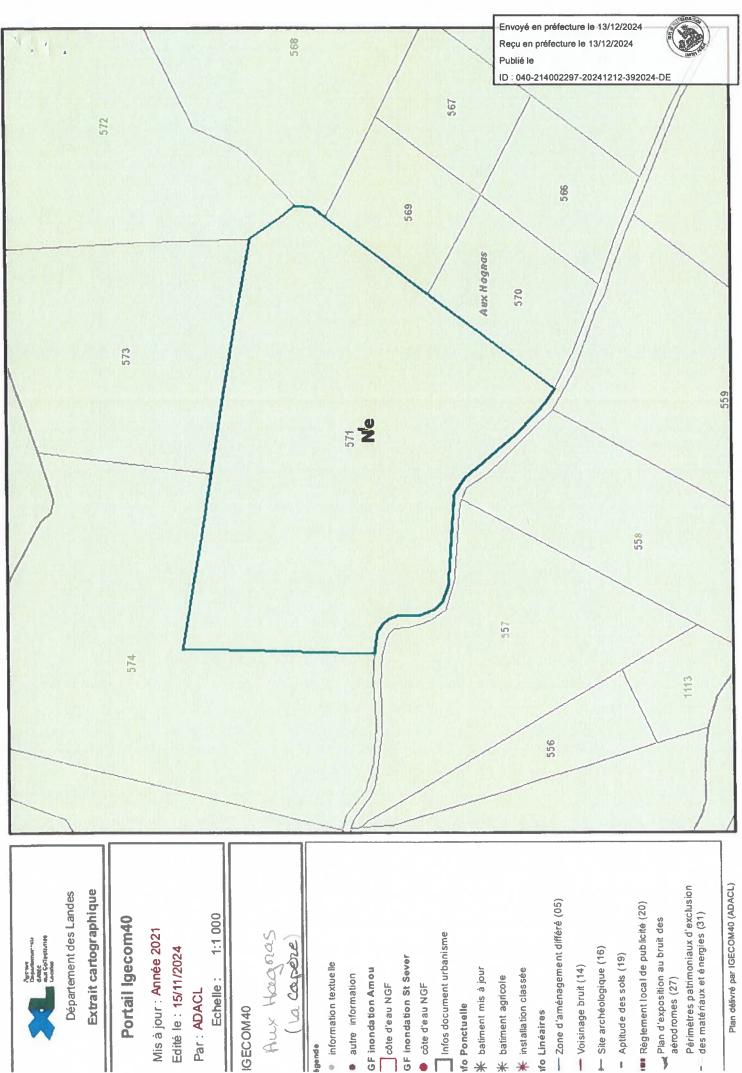
GECOM40

Par: ADACL

Plan délivré par IGECOM40 (ADACL)

- Site archéologique (16) - Aptitude des sols (19)

- Voisinage bruit (14)



information textue lle

Echelle:

IGECOM40

Par: ADACL

GF inondation Amou

côte d'e au NGF

côte d'e au NGF

autre information

Plan délivré par IGECOM40 (ADACL)

aérodromes (27)

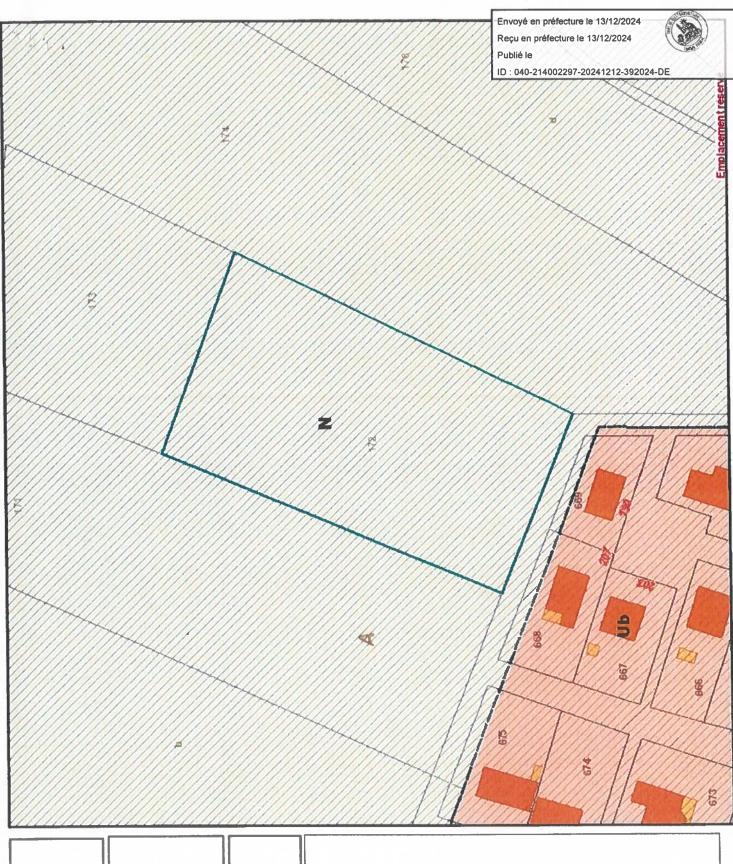
- Voisinage bruit (14)

* batiment mis a jour

of Ponctuelle

* installation classée

* batiment agricole



Département des Landes Extrait cartographique

Portail Igecom40

Mis à jour : Année 2021

Edité le : 15/11/2024

1:1 000

Echelle:

IGECOM40

Par: ADACL

Plan délivré par IGECOM40 (ADACL)

Périmètres patrimoniaux d'exclusion des matériaux et énergies (31)

Règlement local de publicité (20)

Plan d'exposition au bruit des

aérodromes (27)

- Zone d'aménagement différé (05)

* installation classée

Site archéologique (16)Aptitude des sols (19)

- Voisinage bruit (14)

Infos document urbanisme

* batiment mis à jour

ifo Ponctuelle

* batiment agricole

GF inondation St Sever

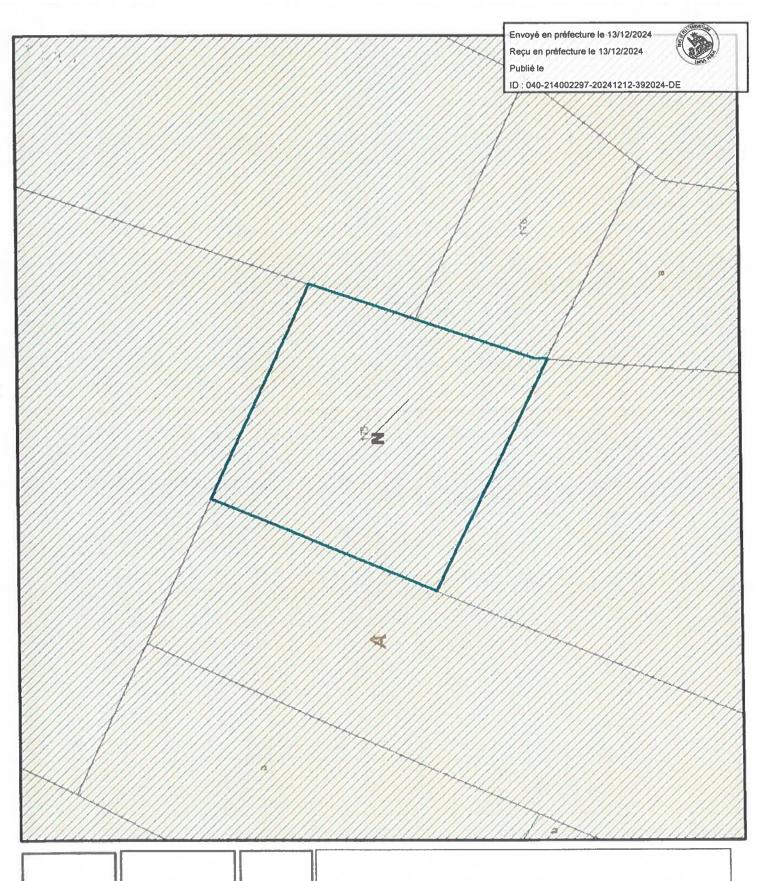
• côte d'e au NGF

GF inondation Amou

côte d'eau NGF

autre information

information textue lle



Département des Landes Extrait cartographique

Portail Igecom40

Mis à jour : Année 2021

Edité le : 15/11/2024

Par: ADACL

Echelle: 1:1 000

IGECOM40

Plan délivre par IGECOM40 (ADACL)

Périmètres patrimoniaux d'exclusion des matériaux et é nergies (31)

Règlement local de publicité (20)

Site archéologique (16)
Aptitude des sols (19)

- Voisinage bruit (14)

Plan d'exposition au bruit des aérodromes (27)

- Zone d'aménagement différé (05)

Infos document urbanisme

* batiment mis à jour

rfo Ponctuelle

* installation classée

vio Linéaires

* batiment agricole

GF inondation St Sever

côte d'e au NGF

GF inondation Amou

côte d'e au NGF

autre information

information textuelle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-382024-DE

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

Objet : Admissions en non-valeur et créances éteintes

Nombre de Conseillers en exercice: 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents : M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS , Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents : M. Patrick COCHARD-DEGUET (qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD (qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS (qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS(qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Le Comptable public nous a informé que dans le cadre de sa mission de recouvrement , il s'avère que certaines créances sont impossibles à recouvrer (admission en non-valeurs), d'autres créances sont minimes pour lesquelles aucune action en recouvrement n'est envisageable compte tenu de leur faible montant (créances minimes) ainsi que les créances sur lesquelles aucune action en recouvrement n'est possible (créances éteintes). En conséquence, il propose l'admission en non-valeur et créances éteintes des titres concernés pour un montant total de : 18 885.87 €.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire

Secrétaire de séance

Mme Maryange TELLEZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité DECIDE D'ACCEPTER la proposition du Comptable public

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 18 885.87 euros. Ces pièces seront apurées par un mandat à l'article 6542- Créances éteintes pour un montant total de 53,70 euros et d'un mandat à l'article 6541- Créances admises en nonvaleur pour un montant de 19,01 euros (créances minimes) et d'un montant de 18 813,16

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

Notifié le ... 13 [12]

Transmis au représentant de l'Efaffaire, le 3112/24 Henr

DEPONTE

Henri-Jean THESA

LE MAIRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour exce de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête dépose site www.telerecours.fr ...

devant le Tribunal Administratif de sa notification ainsi que sur papier ou dépôt sur place,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/12/2024 Reçu en préfecture le 13/12/2024 Publié le 13/12/2024

ID: 040-214002297-20241212-322024-DE

Séance Ordinaire du 12 décembre 2024

COMMUNE DE PONTENX-LES-FORGES

Objet : Décision modificative n°2

Nombre de Conseillers en exercice : 18 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers absents :6 Procurations :4

L'an deux mil vingt-quatre le douze décembre à dix-neuf heures , s'est réuni en séance ordinaire le Conseil municipal, dûment convoqué dans la salle habituellement prévue à cet effet, sous la présidence de M. Henri-Jean THEBAULT, Maire,

Présents: M. Henri-Jean THEBAULT, Maire, M. Sylvain BAZAS, Mme Maryange TELLEZ, M. Alain GUILLEMIN, Mme Marie Laure SISIC, M. Jean Charles ESTEBAN, Mme Delphine JOANNET, M. Jean Baptiste BLOT, M. Benoit MOZAS, Mme Sylvaine BERTRAND, M. Philippe MONTEL, M. Jean MOUCHES

Absents: M. Patrick COCHARD-DEGUET(qui avait donné pouvoir à M. Henri-Jean THEBAULT), Mme Nathalie BERNIER-RICHARD(qui avait donné pouvoir à M. Sylvain BAZAS), Mme. Florence GAULUE- THOMAS(qui avait donné pouvoir à M. Jean Charles ESTEBAN), Mme Marie Cécile TROQUIER, Mme Maylis ANCELIN, M. Cyrille ARVOIS(qui avait donné pouvoir à Mme Sylvaine BERTRAND)

Secrétaire de séance : Mme Maryange TELLEZ

Considérant la réalisation des travaux en régie durant l'année 2024, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à mains levées, à l'unanimité DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

Section de fonctionnement

Recette/722-042 :+ 31 891 Dépense/023 :+ 31 891

Section d'investissement

Dépense/212-040 : + 5 434 2135-040: + 26 457

Recette/021 :+ 31 891

Délibéré les an, mois et jour que dessus, Pour extrait conforme, le 13 décembre 2024

Secrétaire de séance Mme Maryange TELLEZ



Notifié le . 13 119 194

Transmis au représentant de l'Etat le ... \3 \12 \2

LE MAIRE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de le de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. Outre le Tribunal Administratif de PAU pourra être saisi par requête déposée via le

le Tribunal Administratif

sa notification ainsi que

papier ou dépôt sur place,

sate www.telerecours.fr ...